IMT Nuremberg Archives

H – 873

International Court of Justice

Ink Copy
Appd 3

6
fr.

Ribbentrop
French #6

Notice.

Not to be publicized until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

A ne pas publier avant présentation devant le tribunal en session publique et seulement la partie reellement versee au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jener Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

H0873-0002

H0873-0003

Ri-Exhibit No193

C O P I E

404

Extrait du Livre Blanc No2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No449

NOTICE DU SECRETAIRE D'ETAT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Berlin, le 15 aout 1939.

De retour de son congé, l'Ambassadeur de France s'est présenté aujourd'hui chez moi. Calme et catégorique, il s'est exprimé sur la situation à peu près dans les termes suivants: la France a pris position. Ses rapports avec la Pologne et l'Angleterre sont connus. Un conflit entre l'Allemagne et la Pologne entrainera automatiquement la France. C'est un fait; la France ne le désire pas au contraire, elle n'a pas de désir plus vif qu'un accomodement germano-polonais, surtout au sujet de Dantzig. Il espère qu'un réglement de cette question spéciale serait suivi d'une détente générale germano-polonaise, Telle était en bref l'impression qu'il avait recueillie de ses derniers conversations avec Daladier et Bonnet. Mais l'impression toute fraiche qu'il avait éprouvée à Berlin, c'est que la situation s'était aggravée. Ce qui le préoccupait surtout, c'était que dans les dernières manifestations de l'opinion allemande il était souvent question du point d'honneur, ce qui évidemment indiquait une aggravation sérieuse.

Je confirmai Coulondre dans son opinion : la situation était autre que celle qu'il avait connue avant son départ en congé au mois de juillet, Puis prenant les choses de plus loin, j'invoquai les arguments qui caracterisaient la politique polonaise dont le déchainement équivalait au suicide. Je parlai à Coulondre de la note à caractere d'ultimatum remise par la Pologne à Dantzig, il y a eu samedi 8 jours, du

H0873-0004

ton agressif des pourparlers entre Berlin et Varsovie la semaine précédente, des provocations de la presse polonaise inspirée, des continuelles mesures de pression, d'asservissement, d'expulsion, et autres prises par des subalternes polonais (je montrai à Coulondre une liste qui venait de m'être remise à ce sujet) et je déclarai que tout cela était la conséquence pratique des promesses faites à la Pologne par la France et l'Angleterre. Les Puissances occidentales récoltaient maintenant ce qu'elles avaient semé en Pologne.

M. Coulondre fit alors un retour sur le passé et représenta la garantie anglo-française à la Pologne comme résultant inévitablement de la création par l'Allemagne du protectorat sur la Tchéquie. L'Ambassadeur prétendit que du reste, d'après les rapports français venus de Varsovie, on n'y manifestait aucune arrogance mais qu'au contraire le Gouvernement polonais gardait tout son sang-froid.

Selon les instructions que j'avais reçues je donnai un sérieux avertissement et contestai vigoureusement la façon de voir de Coulondre. D'ailleurs le Gouvernement polonais ne gouvernait pas. A Paris, on semblait ignorer ce qu'était un régime " à la mode de Pologne". Le Gouvernement polonais n'avait pas son bon sens, sinon, des diplomates polonais ne pourraient formuler des menaces ultimatives comme cela a été le cas dernièrement au sujet de Dantzig. Ce langage excessif prouvait la foi des Polonais en leur deux grands aînés, là-bas à l'Ouest qui ne manquerait pas de les aider. Nous ne pouvions admettre plus longtemps pareille attitude de la part des Polonais et ne la souffririons pas. La Pologne meutrière provoquait son destin.

J'ajoutai que la sottise polonaise avait comme toutes les

H0873 - 0005

autres un certain avantage :

I. Les amis de la Pologne voyaient ainsi la situation qu'ils avaient créée,

2. Ces amis étaient ainsi libérés de l'obligation d'assistance ;

On ne pouvait, en effet , supposer que la France ou l'Angleterre mettrait son existence en jeu en faveur d'un ami qui perdait toute mesure [illegible], Je ne comprenais donc pas comment Coulondre , au début de notre entretien, pouvait considérer l'aide à la Pologne comme un fait qui allait de soi et devait se produire automatiquement .

Coulondre parla un moment du traité d'alliance franco-polonais encore renforcé cette année par la garantie, mais il dit que l'alliance juridique avec la Pologne n'était pas le point décisif. La France, pour sa sécurité ,avait besoin de l'équilibre européen. Si celui-ci était rompu au profit de l'Allemagne , c'est à dire si l'Allemagne s'emparait subitement de la Pologne , ce serait dans un avenir plus ou moins prochain le tour de la France ou celle-ci tomberait au niveau de la Belgique et de la Hollande. La France deviendrait pratiquement vassale de l'Allemagne et c'est ce qu'elle ne voulait pas. Je conseillai vivement à l'Ambassadeur de s'informer de l'attitude réelle de la Pologne et de se guérir de son erreur totale au sujet des agissements de ses amis, il en tirerait alors les conséquences qui s'imposaient.

Coulondre m'ayant demandé quelles étaient ces conséquences je lui dis que la Pologne devait céder aux légitimes exigences de l'Allemagne et qu'elle devait changer complétement d'attitude vis à vis de l'Allemagne.

H0873 - 0006

L'Ambassadeur fut finalement d'avis que son Gouvernement ne se prêterait pas à exercer sur Varsovie une pression analogue à celle qu'il avait exercée l'année précédente sur Prague. La situation était tout autre qu'alors

Je répondis sèchement à Coulondre que je n'avais pas de conseil à lui donner non plus qu'à son Gouvernement. Celui-ci n'avait qu'à considérer les faits et à les laisser parler.

En terminant, l'Ambassadeur m'assura qu'il était prêt à collaborer de toute façon à sauvegarder la paix. Une guerre européenne aboutirait à la défaite de tous y compris la Russie actuelle. Le vainqueur ne serait pas Staline, mais Trotzky.

Weizsacker

Pour copie conforme
Signature
Dr. Martin H o r n
Avocat.

H0873-0007

406

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 450

NOTICE DU SECRETAIRE D'ETAT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Berlin le I5 aout I939

Aujourd'hui après un laps de temps assez considérable, l'Ambassadeur de Grande- Bretagne est venu me voir pour conférer avec moi . Il me questionna assez à l'improviste sur les résultats de la visite de Mr. Ciano à Salzbourg .

Dans ma réponse je m'abstins de m'étendre sur la conversation de Ciano et sur ses entretiens. Par contre je lui dépeignis l'aggravation de la situation entre Berlin et Varsovie; je m'en tins en substance aux idées développées ce matin meme , conformément à mes instructions, devant l'Ambassadeur de France. J'ai choisi pour parler à Sir Neville Henderson de la politique de la Pologne des termes peut -être un peu plus énergiques que ceux employes vis à vis de Mr, Coulondre.

Henderson passa de la discussion de la question des inspecteurs de douane à l'affirmation d' une contrebande d'arme allemande et d'une vaste militarisation de Dantzig, prétendant que par là des droits et des intérêts de la Pologne avaient été lésés , sans que celle-ci eu proteste. Je contestai de la façon la plus énergique que les mesures d'ordre militaire prises à Dantzig fussent injustifiées , ajoutant que Dantzig ne

H0873-0008

[illegible] que se protéger contre son protecteur; que j'espérais bien que cela était permi. De plus je m'efforçai de nouveau de montrer comment la politique britannique avait donné carte blanche au Gouvernement Polonais pour toutes les folies , se dont les polonais tiraient avantage sans la moindre retenue. Je dis que l'Angleterre était maintenant forcée de constater ou l'avait mené sa soit-disant politique d'encerclement, et que je doutais qu'elle fut disposée et obligée à se laisser entrainer à la catastrophe par ses amis énergumènes de Pologne.

Mon entretien avec Henderson, cét après-midi , revela de nouveau la divergence fondamentale de vues en ce qui concernait l'attitude de la Pologne. Henderson, c'est à dire son Gouvernement, prétend que la Pologne est raisonnable et calme, et il conteste qu'elle soit en mesure de commettre un acte d'agression contre l'Allemagne. Par contre, dans tous les autres cas ou se produirait une collision germano-polonaise, le Gouvernement britannique serait obligé de prêter assistance par les armes et fermement résolu à le faire . D'ailleurs la Pologne ne se déciderait point à des actions de grande portée sans s'être assurée du consentement de Londres.

Je demandai alors à l'ambassadeur si par hasard le consentement de Londres était acquis à la note comminatoire adressée à Dantzig ou à la Déclaration polonaise qui nous avait été adressée au milieu de la semaine passée ou bien à tous ces discours et articles provocateurs et à l'oppression incessante de la minorité allemande. Je déclarai que la mesure de notre patience était comble que la politique d'un pays cómme la Pologne consistait en mille provocations.

H0873-0009

l'Angleterre était-elle sûre de pouvoir retenir la Pologne de commettre tout imprudence ultérieure ? Je dis qu'à mon avis c'était pure théorie de prétendre que l'Angleterre se flattait de brider la Pologne aussi longtemps que Varsovie se saurait couvert par Londres, que c'était le contraire qui était vrai.

Il me restait ensuite à démentir vis-à-vis de l'ambassadeur l'affirmation selon laquelle des instructions pouvant accroitre la tension était parvenues à Dantzig par le truchement de notre Consul Général en cette ville. Je qualifiai cette information qui avait été portée à la connaissance de l'ambassadeur, de mensonge pur et simple.

L'Ambassadeur passa ensuite à la question de savoir si un examen du problème de Dantzig ne pouvait être ajourné jusqu'à ce que une atmosphère plus calme rendit une solution possible, ajoutant qu'il en espérait alors de meilleurs résultats pour nous aussi. Il dit qu'il ne supposait pas que je pusse répondre à cette question. Je lui répliquai pourtant en disant que sa question était purement théorique, attendu que la Pologne profiterait surement de tout ajournement pour accroitre encore le mal dont elle était déjà maintenant l'auteur, de sorte qu'une amélioration de l'atmosphère ne se produirait surement pas.

Henderson demanda ensuite s'il n'y avait pas moyen d'entamer des pourparlers germano-polonais en vue desquels nous aurions à faire les premiers pas. Alors je rappelai à Henderson que Mr. Beck dans son dernier discours devant le Parlement avait pris des airs de pacha monté sur ses grands chevaux, déclarant que si l'Allemagne s'accomodait des principes polonais , il daignait recevoir favorablement des propositions alle-

H0873 - 0010

mandes se tenant dans ce cadre. Que d'ailleurs au cours de la semaine passée le Gouvernement polonais avait déclaré que toute initiative allemande prise aux dépens des revendications polonaises devait être considérée comme un acte d'agression. Que, donc, j'estimais qu'il n'y avait pas de place pour une initiative allemande. Ensuite Henderson fit encore allusion à d'éventuelles discussions anglo-allemandes de grande envergure pour plus tard au sujet des grands problèmes tels que celui des colonies, celui des matières premières etc., mais il ajouta que la situation était beaucoup plus difficile et plus grave que l'année passée, Monsieur Chamberlain ne pouvant pas une seconde fois nous faire une visite en avion.

De mon côté, je lui declarai qu'il m'était impossible de lui donner d'autre conseil que de suggérer à la Pologne d'avoir à se montrer raisonnable au plus vite, aussi bien en ce qui concernait le problème brulant de Dantzig que dans toute son attitude.

Henderson avait en me quittant le sentiment de la gravité de la situation et de l'urgence d'une solution.

Weizsacker

Pour copie certifiee conforme
signe : Dr. Martin HORN
Avocat.

H0873-0011

Extrait de 408

"Echec d'une Mission de Henderson"

A l'exterieur la situation s'était peu modifiée durant le mois précédent et le baromètre marquait toujours "inchangé" Mais il y avait des signes de mauvais augure annonciateurs d'une baisse prochaine. D'un coté il n'y avait aucun contact entre Berlin et Varsovie et l'ambassadeur de Pologne comme celui d'Allemagne restaient à Berlin et à Varsovie sous leur tente comme Achille. Les accusations réciproques de persécutions des minorités se multipliérent, les rumeurs et la tension mettaient Danzig en ébullition. D'un autre côté un succès final des négociations entre Londres, Paris et Moscou paraissait encore plus lointain que jamais. Il était exact que les missions militaires britanniques et francaises préparaient leurs bagages pour le voyage à Moscou. Lorsqu'elles y arrivérent effectivement le 11 août il n'aurait éte que naturel d'en tirer la conclusion que Staline, bien qu'il voulût le plus grand avantage possible pour la Russie, s'etait finalement décidé à collaborer d'une facon ou d'une autre avec les Puissances occidentales pour empêcher de nouvelles agressions allemandes. Mais, par contre, on était forcé de noter l'évolution peu rassurante de la politique de Moscou qui montrait ouvertement les cornes du diable et exigeait les mains libres dans les Etats Baltes.

Ainsi le but véritable de la Russie devenait clair et comme le Reich allemand était secrétement intéressé, la balance penchait fortement du côte opposé à

H0873-0012

4089

celui des puissances occidentales. Elles ne pouvaient pas utiliser comme monnaie d'echange l'honneur et la liberté d'Etats petits, mais indépendants, comme l'Allemagne le faisait. On ne peut qu'espérer que la lumière sera faite un jour sur le point de savoir si, dès le début, Staline était secrètement d'accord avec Hitler avec l'intention de faire trainer les négociations avec nous jusqu'à ce que le Reich fût prêt à frapper son coup ou s'il jouait avec l'Allemagne et nous au chat et à la souris. Moi-même je penche pour la dernière opinion.

Page 1 suite a

H0873-0013

Extrait de

409

"Echec d'une Mission de Henderson"

Mais je ne peux que conseiller et je suis en outre prévenu. Dès le bébut, j'ai considére les négociations russes comme une chose devant être tentée mais manquant à tout sens des réalités. Je n'ai jamais cru à une aide efficace et désintéressée qui aurait été apportée aux Polonais par la Russie.

Mon plus grand espoir était que, dans le cas où l'U.R.S.S. entrerait dans le front de la paix même avec une demi-conviction, Hitler, conformément au principe que la prudence est la mère de la sûreté, négocierait et s'accomoderait de discussions pacifiques. Mais j'ai toujours été de l'avis que le but principal de Moscou était de lancer l'Allemagne dans une guerre avec les Puissances occidentales avec la ruine générale comme résultat, afin de survivre à ce conflit comme troisième larron. Jusqu'au mois d'août c'était aussi l'opinion ouvertement exprimée par tous les Allemands, Hitler le premier, lorsqu'ils parlaient de nos conversations russes. J'ai traité cette question avec Hitler lui-même lorsque je le rencontrai le 23 aout à Berchtergaden. Ribbentrop était ce jour-là à Moscou pour signer le traité russo-allemand et Hitler s'étendit devant moi avec abondance et d'un air triomphant sur la valeur et les grands avantages de cette nouvelle alliance qui, comme il le disait, était solide et durable. Je lui rappelais son attitude antérieure à l'égard des Soviets, lui exprimais l'opinion qu'il trouverait peut-être l'amitié de la Russie plus

H0873-0014

dangereuse que son hostilité et j'ajoutais à titre tout àfait personnel et purement moral que, si un traité devait être fait avec moscou, où le communisme n'était encore qu'un manteau recouvrant un nationalisme intense dont les arrières-pensées me paraissaient assez suspectes, je préfèrerais que ce soit l'Allemagne qui conclue ce traité plutôt que nous. Hitler fut un instant décontenancé et impressionné. Il répondit cependant que tout cela était de notre faute et que c'était nous qui l'avions jeté dans les bras de la Russie. Mais c'était la réponse d'un homme qui cherchait des échappatoires.

H0873-0015

410

Extrait de

"Echec d'une Mission de Henderson"

Le silence entre Berlin et Varsovie et les progrès insuffisants de nos négociations à Moscou n'étaient cependant pas les seuls signes annonçant une baisse tout à fait prochaine et très rapide du thermomètre. Indépendamment de l'aggravation de la situation à Dantzig, l'armée allemande terminait à grands pas ses préparatifs de guerre. Trois ou quatre jours au plus suffiraient maintenant pour la mettre entiérement sur pied de guerre. Les préparatifs des fêtes de Tannenberg le 27 aout furent systématiquement poursuivis et sans discontinuer les hommes et le matériel furent amenés en Prusse Orientale par Koenigsberg. Dans un court délai, Hitler serait en mesure de choisir le moment approprié de déclencher la crise et j'étais plus que jamais persuadé que l'heure sonnerait dans la dernière semaine d'aout. Le colonel Beck posa à ce moment la question de savoir quelles instructions les gouvernements britannique et francais pensaient donner à leurs représentants en vue des Journées du Parti à Nuremberg au mois de septembre. L'ambassadeur de Pologne dont la situation était devenue très difficile à Berlin dit qu'il adopterait toutes les conclusions de ses collégues anglais et francais. Lorsque le Foreign Office me demanda mon avis, je répondis que la célébration des Journées du Parti à Nuremberg en 1939 était extrêmement incertaine, mais que si l'on atteignait sans incidents le mois de septembre, j'assiterais volontiers et sans inquiétude tout au moins à quelques unes des fêtes et cérémonies.

H0873 - 0016

Extrait de 411

"Echec d'une Mission de Henderson"

Le 18 Aout je télégraphiais à Lord Halifax que, si la paix devait être maintenue la situation du moment ne pouvait être tolérée plus longtemps et que, en dehors de la guerre, il n'y avait qu'une seule issue : des démarches immédiates en vue d'une médiation. A ce propos, je renouvelais une proposition déjà faite auparavant par moi- à savoir, que le premier ministre envoyât une lettre personnelle à Hitler et la lui fit porter par un envoyé de Londres. Deux jours plus tard je télégraphiais encore dans le même but et j'exprimais ma conviction qu'à ce moment là Hitler était enfin décidé à forcer une décision par n'importe quelle démarche immédiate. Je signalais la puissance accrue de la Wehrmacht qui était rassemblée en Prusse Orientale sous le prétexte de célébrer les fêtes commémoratives de la victoire de Tannenberg et j'exprimais mon opinion que ces fêtes pouvaient être le point de départ de l'action projetée par Hitler. J'avais peu de doutes sur ce point que c'était l'intention première et préméditée de Hitler. Quelques jours plus tard je reçus des informations sûres d'après lesquelles la concentration longtemps attendue mais prudemment tenue secrète de l'Armée allemande était déjà en cours et qu'elle devait être achevée par ordre le 24 aout. Dans un rapport le 25 aout est expressément mentionné comme le jour fixé pour l'entrée en Pologne. Je crois que les ordres donnés en ce sens étaient a effectivement signés de Hitler.

H0873-0017

411 a

Il est indéniable qu'à cette date non seulement les préparatifs militaires de l'Allemagne étaient suffisamment avancés pour que Hitler puisse prendre l'initiative, mais encore qu'il pouvait compter alors avec certitude sur l'aide de la Russie dans ses mauvaises intentions contre la Pologne. La date exacte à laquelle cela lui fut possible sera, - pour des raisons faciles à comprendre.-

H0873-0018

412

Extrait de

"Echec d'une Mission de Henderson"

L'un des points les plus intéressants sur lesquels l'histoire nous doit des éclaircissements, comme sur le prix moral et matériel que Hitler paya pour acquérir la complicite de l'Union Soviétique. En ce qui concerne le reste du monde, il était en tous lès cas tard dans la soirée du 21 aout lorsque la bombe éclata à l'annonce de la conclusion des négociations engagées en vue de la signaturé d'un pacte de non-agression russo-allemand et du départ en avion de Ribbentrop pour Moscou le 23 aout en vue de sa signature. On avait bien su garder le secret dont seulement très peu de personnes savaient quelque chose du côté allemand.

Traduction page 255

Pendant que Monsieur von Ribbentrop faisait ses préparatifs de voyage en avion vers Moscou, je recus peu avant 9 h du soir l'ordre de transmettre sans délai un écrit personnel du Premier anglais à Hitler. Le Secrétaire d'Etat se trouvait en compagnie de Ribbentrop sur un aérodrome quelconque, mais je réussis à toucher Monsieur Hewel qui était agent de liaison entre le Ministère des affaires étrangères et le Chancelier dans son Quartier général. Il fut amical et serviable et plus tard dans le cours de la soirée, j'entrais en contact avec Weizacher lui-même. Au cours de cette nuit une entrevue fut arrangée après quelques conversations téléphoniques avec Hitler pour le jour suivant à Berchtesgaden et je

H0873 – 0019

413

Extrait de

"Echec d'une Mission de Henderson" 412 &

quittais Berlin le 23 Aout à 9.30 du matin, en compagnie de Weiszacher et de Hewel dans un avion qui avait été mis à ma disposition par le Ministére des Affaires étrangères.

H0873-0020

Extrait de 4/4

"Echec d'une Mission de Henderson"

Les trois points essentiels de la lettre du Premier étaient :

1) Persistance dans la décision du Gouvernement de Sa Majesté de remplir ses obligations envers la Pologne

2) Sa disposition dans le cas où une atmosphère pacifique pourrait être créée, à discuter tous les problèmes importants entre nos deux pays, et

3) Ses efforts pour amorcer, pendant un armistice, des discussions directes entre l'Allemagne et la Pologne au sujet du traitement des minorités des deux côtés.

La réponse de Hitler, qui n'était pas moins intransigeante que je m'y attendais, disait que la décision de la Grande-Bretagne de soutenir la Pologne ne pouvait changer sa politique qui avait été exprimée dans la note verbale allemande du 9 août au gouvernement polonais et d'aprés laquelle il était prêt à accepter même une longue guerre plutôt que de sacrifier les intérêts nationaux et l'honneur de l'Allemagne, et à mobiliser la Wehrmacht si la Grande Bretagne persistait dans ses propres mesures de mobilisation de toute la marine royale.

Durant ma première conversation avec lui ce jour-là, Hitler était dans un état d'excitation extraordinaire. Son langage à l'égard des Polonais et de la responsabilité de l'Angleterre dans l'attitude de la Pologne était bles-

H0873-0021

sant, rempli d'accusations et exagéré. Ainsi par exemple il indiqua le nombre de 100.000 Allemands réfugiés de Pologne, chiffre qui était au moins cinq fois plus grand que le chiffre réel. Je ne puis dire, une fois de plus, si cela lui avait été suggéré ou s'il se persuadait lui-même de l'exactitude de ces chiffres. Dans ma seconde conversation, lorsqu'il me communiqua sa réponse, il avait retouvé son calme mais il n'était pas moins intraitable. L'Angleterre était responsable de tout. Elle avait excité l'année précédente les Tchèques et maintenant elle donnait un chèque en blanc aux Polonais. Il déclara qu'il ne faisait pas plus longtemps confiance à Mr Chamberlain. Il déclara qu'il aimait mieux faire la guerre à l'âge de 50 ans, qu'à 55 ou 60 ans. Il avait lui-même toujours cru à la possibilité d'une amitié avec l'Angleterre et l'avait recherchée. Mais maintenant il voyait, disait-il, que ceux qui affirmaient le contraire avaient eu raison, et que seul un changement complet de la politique britannique à l'égard de l'Allemagne

H0873 – 0022

pouvait le convaincre qu'il existait en Angleterre une volonté sérieuse d'établir de bonnes relations avec l'Allemagne. La dernière remarque que je lui fis était que je pouvais seulement tirer de ses discours la conclusion que ma mission en Allemagne se terminait par un échec et que je le regrettais amèrement.

Page 268-269

Plus tard durant la journée je reçus encore trois nouvelles communications à transmettre au gouvernement du Reich allemand. La première était une note personnelle du Premier au Chancelier, par laquelle ce dernier était mis au courant des représentations faites par le gouvernement britannique à Varsovie en vue d'éviter les incidents de frontière, le gouvernement du Reich était également prié de prendre de semblables mesures de précaution (Je transmis ce document l'après-midi à son lieu de destination au moyen d'une lettre personnelle adressée au Ministre des Affaires étrangères).

La deuxième note mettait d'une manière analogue le gouvernement du Reich au courant de l'invitation à la prudence faite à la Pologne et priait l'Allemagne de faire la même chose. La troisième note exprimait l'opinion que l'exigence d'après laquelle un plénipotentiaire polonais devait venir à Berlin pour recevoir les propositions de l'Allemagne paraissait injustifiée et elle proposait que le Gouvernement allemand, comme il est d'usage en pareil cas, convoquât l'Ambassadeur polonais pour une conversation et lui remît les propositions de l'Allemagne en vue de leur transmission à Varsovie, dans le but final de

[illegible]

H0873 – 0023

préparer des négociations. Cette dernière note rappelait auss aussi au Gouvernement du Reich qu'il avait promis de comminiquer dans leur détail ses propositions au Gouvernement britannique qui s'était déclaré prêt à faire de son mieux pour amorcer des négociations avec Varsovie au cas où une base raisonnable existerait .

H0873-0024

Extrait de 416 a

"Echec d'une Mission de Henderson"

Mon entretien avec Hitler, auquel Mr von Ribbentrop et le Dr Schmidt assistaient dura à cette occasion plus d'une heure. Le Chancelier parla avec calme et avec sincérité visible. Il décrivit ses propositions comme un dernier effort consciencieux pour assurer de de bonnes relations avec l'Angleterre et proposa que moi-même je prenne l'avion pour Londres en les emportant. Je déclarais à Son Excellence que, bien que je fusse absolument prêt à prendre en considération cette manière de faire, je croyais de mon devoir de lui dire d'une manière tout à fait claire que mon pays ne pouvait renier la parole donnée à la Pologne et que, si soucieux que nous fussions d'une meilleure compréhension avec l'Allemagne, une telle compréhension n'était possible que sur la base d'accords avec la Pologne par voie de négociation.

Pages 259-260

Quel qu'ait pu être le motif de cette offre finale de la part du Chancelier, elle était de telle nature qu'on ne pouvait ne pas la prendre en considération et avec le consentement de Lord Halifax, je partis pour Londres le matin du jour suivant (26 août) dans un appareil allemand qui avait été mis courtoisement à ma disposition. Le Gouvernement de Sa Majesté passa deux jours à soumettre le message de Hitler à l'examen le plus complet et le plus soigneux.

H0873 – 0025

Je quittai Londres le 28 août à 5 heures du soir et je fus reçu à 10h 30 le même soir par Hitler à la Chancellerie du Reich. Je lui transmis la note de réponse anglaise avec la traduction allemande. Hitler fut de nouveau amical et raisonnable et ne parut pas mécontent de la réponse que je lui apportais. Il fit cependant remarquer qu'il devait l'examiner exactement et qu'il me remettrait le jour suivant une réponse écrite. Notre entretien dura

H0873-0026

Extrait de

"Echec d'une Mission par Henderson"

4170

largement plus d'une heure et il était près de minuit lorsque je retournais à l'Ambassade.

H0873-0027

10 4976

Extrait de

"Echec d'une Mission par Henderson"

Certification de la traduction du

Document No:

---

6 Mars 1946

Je, soussigné Dr H. v.V. Veith, AGO Nr D 150 649, certifie que je connais à fond les langues anglaise et allemande et que ce qui précède est une traduction fidèle et exacte du Document No.

Dr H. v. V. VEITH

AGO No. D 150 649

Pour copie conforme
des écrits présentés dont
j'ai eu en mains les originaux
Nuremberg,... Mars 1945
Signé : Horn.

H0873 – 0028

Document Ri. nº I95

418

C o p i e

Extrait du Livre Blanc nº II

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

Nº 45I

Notice du Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires Etrangères

Berlin, le I8 Août I939

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a rendu visite aujourd'hui pour me dire que mardi prochain il se rendra probablement à Salzbourg, par avion, Mercredi a lieu la course principale de motocyclettes à laquelle prennent part toute une série d'Anglais.

Passant à la situation politique, Sir Nevile Henderson répéta qu'il était convaincu que la Pologne ne se laisserait pas entraîner à des provocations, que la Grande-Bretagne veillerait à cela.

Je constatai de nouveau que Sir Nevile Henderson ignorait tout de la véritable attitude de la Pologne vis-à-vis des Allemands et je lui exposai la situation réelle. Nous constatâmes à ce sujet une complète divergence d'opinions entre les informations et conceptions anglaises et allemandes. Sir Nevile Henderson souligna encore une fois avec énergie que l'Allemagne ne devait pas se bercer de l'illusion que la Grande-Bretagne ne prêterait pas une aide armée à la Pologne. Au cours qu'il connaissait la situation présente en Angleterre.

Weizsäcker

.....

Pour copie certifiée conforme
Dr. H o r n
avocat

H0873-0029

Ri-Exhibit No 197

419

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 452

LE CHARGE D'AFFAIRES D'ALLEMAGNE A WASHINGTON AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport

Washington D.C., le 21 aout 1939

J'apprends de bonne source que M. Bevin, secrétaire général des "Transports and General Workers Union of Great Britain", qui se trouve actuellement à New York en qualité de délégué au Congrès de l'éducation démocratique a déclaré à un ami américain que la guerre était inévitable à moins que l'Allemagne ne cédat. Bevin fonde son opinion sur le fait que lui et ses collègues des syndicats connaissent les dirigeants du Gouvernement britannique ; il ajouta qu'ils avaient, à l'occasion de leurs propres luttes, éprouvé que ces sortes de gens s'ancraient à leurs idées une fois qu'ils avaient pris parti ; que c'était aujourd'hui le cas et que le Parti travailliste avait apporté son concours aux fins de provoquer cette décision.

Thomsen.

Pour copie certifiée conforme
signé : Dr. Martin HORN
Avocat.

H0873-0030

Ri-Exhibit No 198

COPIE

420

Extraits du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 453

LE CHARGE D'AFFAIRES D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Télégramme

Londres, le 22 Aout1939

Texte du communiqué officiel concernant le Conseil du Cabinet d'aujourd'hui :

"Le Cabinet, dans sa reunion d'aujourd'hui, a examiné la situation internationale sous tous ses aspects et dans toutes ses conséquences. En plus des rapports reçus sur les mouvements militaires en Allemagne, le Cabinet a pris note du rapport indiquant qu'un Pacte de non-agression entre les Gouvernements allemand et soviétique était sur le point d'être conclu.

Le Cabinet n'a aucunement hésité a decider qu'un tel evenement n'affecterait en rien ses obligations à l'egard de la Pologne, obligations que le Cabinet, à maintes reprises, a réaffirmées publiquement et qu'il est détermine à remplir.

Le parlement a été convoqué pour jeudi prochain. Le Gouvernement se propose d'inviter alors les deux Chambres à adopter d'urgence le projet de loi sur les pouvoirs exceptionnels de défense ("Emergency Powers -Defence- Bill"). L'effet de l'adoption de ce projet de loi sera de mettre le Gouvernement à même

H0873 - 0031

de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires si la situation le requiert. Entretemps les Départements ministériels prendront d'autres mesures préventives, p.ex. ils feront appel à un certain personnel de la marine royale, de l'armée, de l'aviation, de la défense contre avions et de la défense passive. Des mesures sont également prises touchant certaines questions qui affectent l'exportation nationale de produits et de matières premières de première nécessité.

Tout en prenant ces mesures de précaution, qu'il juge nécessaires à l'heure actuelle, le Gouvernement reste d'avis qu'il n'est rien dans les difficultés soulevées entre l'Allemagne et la Pologne qui justifie un recours à la force entraînant une guerre européenne avec toutes ses conséquences tragiques.

Comme le Premier Ministre l'a proclamé à maintes reprises il n'est pas de question en Europe qui ne soit susceptible d'être resolue pacifiquement, pourvu que les conditions préalables de confiance puissent être rétablies.

Le Gouvernement de Sa Majesté est, comme il l'a toujours été, prêt à aider à la realisation de telles conditions; mais si, en dépit de tous ses efforts, d'autres sont résolus à employer la violence, il est prêt et determiné à résister de toutes ses forces

Kordt.

Pour copie certifiée conforme
signé : Dr. Martin HORN
Avocat.

Ri/Exhibit No 198-2

H0873-0032

Ri-Exhibit No 199

Copie 422

Extrait du Livre blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 455.

ENTRETIEN DU FUHRER AVEC L'AMBASSADEUR DE GRANDE BRETAGNE, BERCHTESGADEN, le 22 Août 1939.

Notice de M. Von Loesch interprète.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne a commencé par déclarer qu'il était venu pour remettre une lettre d'ordre de son Gouvernement. Originairement, dit-il, cette mission devait être confiée à un plus digne, mais la marche accélérée des événements avait obligée à agir sans délai, d'autant plus que le Gouvernement britannique avait été fort surpris par la nouvelle de la conclusion du Pacte germano.russe .

Le Fuhrer constata qu'il avait déjà reçu une traduction de la lettre. Il était sur le point d'y répondre par écrit, cependant il tenait à donner de vive voix, dès à présent, à l'Ambassadeur quelques explications dans le même ordre d'idées.

Henderson répondit en exprimant l'espoir qu'il serait possible de trouver une solution à cette situation difficile; en Angleterre on avait compris qu'une collaboration germano-anglaise était indispensable pour assurer le bien être de l'Europe.

Le Fuehrer dit alors qu'on aurait dû reconnaitre plus tôt cette vérité. L'Ambassadeur ayant objecté que le Gouvernement britannique avait donné des garanties et qu'il y ferait honneur, le Fuehrer répliqua que, ainsi qu'il le faisait observer dans sa réponse, l'Allemagne n'avait pas la responsabilité des garanties données par l'Angleterre et que celle-ci seule était responsable de leurs conséquences.

Ri exhibit no 199.

H0873-0033

C'était à l'Angleterre de s'en rendre compte. Il ajouta qu'il avait fait savoir au Gouvernement polonais que toute nouvelle persécution des Allemands de Pologne déclencherait aussitôt une action du Reich. Ainsi qu'il le tenait d'autre source, Chamberlain projetterait d'intensifier les préparatifs militaires du Royaume-Uni. Les préparatifs allemands, déclara-t-il, sont de nature purement défensive. " Si ", continua le Fuehrer, " j'apprenais que de nouvelles mesures de ce genre étaient prises ou devaient être mises à exécution, aujourd'hui ou demain par l'Angleterre, j'ordonnerais immédiatement la mobilisation générale en Allemagne."

L'Ambassadeur ayant fait observer, que, dans ce cas, la guerre serait inévitable, le Fuehrer renouvela sa remarque sur la mobilisation.

Il signala ensuite que les Anglais parlent toujours de l' "atmosphère empoisonnée". Il est de fait, dit-il, que c'est l'Angleterre qui a empoisonné l'atmosphère. Si l'Angleterre n'était pas intervenue, il serait arrivé, l'année dernière à une entente amicale avec la Tchéco-Slovaquie et, cette année il aurait certainement obtenu le même résultat avec la Pologne sur la question de Dantzig. L'Angleterre seule, dit-il est responsable et tout l'Allemagne en a l'intime conviction. Des centaines de milliers d'Allemands minoritaires sont maintenant malmenés en Pologne, conduits de force dans les camps de concentration et chassés de leurs foyers. Le Fuehrer possède de nombreuses preuves à l'appui de ces affirmations, preuves qu'il y a jusqu'ici renoncé à faire publier. L'Angleterre ayant donné au Gouvernement polonais un chèque en blanc, c'est elle qui, à présent devra le payer. Depuis que l'Angleterre a donné sa garantie, lui, le Fuehrer, a été

H0873-0034

obligé de faire preuve de fermeté dans cette affaire, Il ne peut tolérer que les Allemands de Pologne soient massacrés par milliers et dizaines de milliers simplement pour satisfaire un caprice de l'Angleterre.

Il rappela que l'Allemagne entretenait antérieurement des relations de bon voisinage avec la Pologne, et l'offre qu'il avait faite à ces pays était raisonnable et loyale. Cette offre ajouta-t-il a été contrecarré par les Puissances occidentales, qui se sont appliquées dans une large mesure à ce sabotage, comme ce fut déjà le cas dans l'affaire Tchéco-Slovaque lorsque les attachés militaires, dans leurs rapports, firent circuler des bruits mensongers sur une soi-disant mobilisation allemande.

A ce moment l'Ambassadeur objecta que le Gouvernement polonais avait repoussé l'offre de l'Allemagne avant que l'Angleterre eût donné sa garantie.

Le Fuehrer poursuivit , affirmant que Chamberlain, pour grouper tous les Allemands comme un bloc derrière leur Fuhrer n'aurait pu imaginer rien de mieux que d'intervenir en faveur de la Pologne et de vouloir régler la question de Dantzig dans un sens conforme aux prétentions polonaises. Il ne voit aucune possibilité de s'entendre par voie de négociations parce que , selon sa conviction, le Gouvernement britannique ne tient nullement à arranger les choses. Quand à lui, il ne peut que répéter, une fois de plus, que la mobilisation générale sera proclamée en Allemagne si l'Angleterre poursuit ses preparatifs militaires . Il en sera de même en ce qui concerne la France.

Le Fuehrer ayant ajouté que cet échange d'idées, ferait encore l'objet d 'une communication écrite, il constata qu'il

H0873 - 0035

avait tente l'impossible. L'Angleterre, dit-il, s'etait faite un ennemi de l'homme qui voulait devenir son plus grand ami. A present l'Angleterre apprendrait a connaitre une autre Allemagne que celle dont, pendant de longues annees, on s'etait fait une idee.

Henderson repliqua qu'en Angleterre on savait que l'Allemagne etait forte et elle l'avait prouvee mainte fois dans ces derniers temps.

Le Fuhrer constata qu'il avait fait à la Pologne une offre generouse, mais que l'Angleterre etait intervenue.

Le Fuehrer mentionna ensuite que, quelques mois auparavant, au même endroit, il avait causé du meme reglement avec le Colonel Beck; celui-ci lui avait alors declare qu'il etait pris trop à l'improviste mais qu'il y voyait une possibilité d'accord. En mars, le Fuehrer a renouvelé ses propositions. A cette epoque, fit-il remarquer, la Pologne se serait certainement declaree prête à negocier si l'Angleterre ne s'etait pas melee de l'affaire. C'est alors que la presse anglaise annonca que la liberté de la Pologne et aussi celle de la Roumanie etaient menacees.

Le Fuehrer déclarant ensuite qu'à la moindre tentative de la Pologne de persecuter encore les Allemands ou d'agir contre Dantzig , il interviendrait sur-le-champ et que si l'on mobilisait à l'Ouest il ferait de meme en Allemagne.

L'Ambassadeur Henderson :" Est-ce une menace ?" - Le Fuehrer : " Non, c'est une mesure preventive !" -

Il constata alorsque le Gouvernement britannique avait preferé n'importe quoi à une collaboration avec l'Allemagne. Dans sa volonté de detruire l'Angleterre s'etait adresse à la France, la Turquie et à Moscou.

Ri exhibit no 199 4.

H0873-0036

En réponse à cette affirmation, l'Ambassadeur s'empressa de constater que l'Angleterre ne voulait pas anéantir l'Allemagne.

Le Fuehrer riposta que telle était cependant sa conviction, c'est pourquoi il avait consacré 9 milliards de marks à la construction de la ligne " Siegfried" destinée à protéger l'Allemagne contre toute attaque venant de l'Ouest.

Henderson signala que l'évolution du point de vue anglais date du 15 mars, à quoi le Fuehrer répondit que la Pologne pour des raisons d'intérêt national s'était émue de la situation existant en Ukraine subcarpathique. En outre, la situation intérieure de la Tchéco-Slovaquie était devenue intolérable pour l'Allemagne. En fin de compte ce ne sont pas des anglais, mais des allemands qui ont apporté la culture en Bohême et en Moravie. Il est convenu que la solution tchèque est la meilleure , Le President Hacha a été heureux de trouver une issue à la prise, mais naturellement pour les anglais il importe peu que la poudre parle en Europe centrale.

Finalement le Fuhrer assura à l'Ambassadeur qu'il ne lui faisait aucun reproche et qu'il avait toujours su apprécier ses efforts personnels en faveur d'une amitié germano-anglaise.

L'Ambassadeur mentionna qu'une grande tragédie allait commencer et le Fuehrer riposta que, si la guerre éclatait ce serait une guerre à outrance, à cause des intentions que l'Angleterre manifestait dans cet ordre d'idée. L'Angleterre a plus à perdre qu' à gagner.

Henderson cita l'opinion de Clausewitz selon laquelle toute guerre est grosse d'imprévus; il sait seulement que chacun ferait son devoir.

H0873-0037

Le Fuhrer dit que l'Allemagne n'avait jamais rien entrepris qui fut de nature à nuire à l'Angleterre, mais que , malgrè tout, l'Angleterre se tournait contre l'Allemagne. Il mentionna la question de Dantzig et de la Pologne dans laquelle le point de vue de l'Angleterre est "Il vaut mieux faire la guerre que de concéder des avantages à l'Allemagne".

Henderson constata qu'il avait fait de son mieux , ajoutant avoir écrit dernièrement à un Ministre de Reich, qu'il avait fallu 10 ans au Führer pour gagner l'Allemagne à ses idées et qu'elle devrait accorder un délai plus long à l'Angleterre.

Le Führer fit observer que le fait, pour l'Angleterre, de se mettre en travers de l'Allemagne dans la question de Dantzig, avait causé une vive émotion au sein du peuple allemand.

Henderson objecta que l'Angleterre s'était élevé contre le principe de la violence, à quoi le Fuhrer répondit en demandant si l'Angleterre avait jamais, par la voie des négociations, trouvé une solution admissible à l'une des idioties quelconques du Traité de Versailles.

L'Ambassadeur ne trouva rien à répondre à cette remarque et le Fuhrer fit allusion à un proverbe allemand, d'après lequel pour s'aimer, il fallait toujours être deux.

Henderson affirma, que, personnellement, il n'avait jamais cru à un pacte anglo-franco-russe. Son avis est que la Russie, en trainant les choses en longueur, n'a d'autre intention que de se débarrasser de Chamberlain et de tirer profit d'une guerre. Quant à lui, il aimait mieux que l'Allemagne, et non l'Angleterre, conclut un traité avec la Russie.

H0873 - 0038

Le Führer répondit : " Ne vous trompez pas. Ce sera un traité de longue durée."

L'entretien se termina par la déclaration du Führer que la réponse écrite serait remise dans l'après midi à l'Ambassadeur.

von Loesch.

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr Martin HÖRN

Avocat

H0873-0039

Ri-Exhibit No 200

426

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 454

LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, M. CHAMBERLAIN, AU FUHRER.

22 AOUT 1939.

Londres, le 22 Aout 1939

Excellence,

Votre Excellence aura déjà eu connaissance de certaines mesures prises par le Gouvernement de Sa Majesté et publiées ce soir dans la presse et à la radio.

Selon le Gouvernement de Sa Majeste, ces mesures ont été rendues nécessaires par les mouvements de troupes signalés en Allemagne et par le fait que, semble-t-il, la publication d' un accord germano-soviétique a été considérée par certains milieux de Berlin comme un événement d'ou l'on pourrait conclure qu'une intervention de la Grande-Bretagne en faveur de la Pologne ne constituerait plus une éventualité avec laquelle il faille compter. On ne pourrait commettre plus grave erreur. Quelle que soit la nature de l'Accord germano-soviétique, il ne saurait modifier les obligations de la Grande-Bretagne envers la Pologne, ainsi que le Gouvernement de Sa Majesté l'a exposé publiquement à plusieurs reprises et en toute netteté, obligations qu'il est résolu à remplir.

On a soutenu que si le Gouvernement de Sa Majesté

H0873-0040

avait en 1914 mieux précisé sa manière de voir, la grande catas-trophe aurait été évitée. Que cette affirmation soit fondée ou non, le Gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire le nécessaire pour que pareil tragique malentendu ne surgisse pas dans le cas présent.

Si cela est nécessaire, le Gouvernement de Sa Majesté est résolu et prêt à mettre immédiatement en ligne toutes les forces à sa disposition, et l'on ne saurait prévoir la fin d'hostilités une fois déclenchées. Ce serait une dangereuse illusion de croire qu'une guerre une fois commencée se terminerait plus tot qu'on ne le croit, même si un succès devait être obtenu sur l'un des divers fronts ou les hostilités se trouveraient engagées.

Ayant ainsi pleinement mis en évidence notre manière de voir, je voudrais une fois de plus, exprimer à votre Excellence ma conviction qu'une guerre entre nos deux peuples constituerait la plus grande catastrophe qu'on puisse imaginer. Je suis convaincu que ni notre peuple ni le votre ne veulent la guerre, et je ne vois pas bien que les questions pendantes entre l'Allemagne et la Pologne renferment quoi que ce soit qui ne puisse et ne doive être solutionné sans violence, si l'on était seulement à même de rétablir une atmosphère de confiance qui permettrait de négocier dans une meilleure ambiance que celle d'aujourd'hui.

Nous avons toujours été prêts, et nous le serons toujours, à contribuer à la création de conditions permettant des négociations de ce genre, negociations au cours desquelles il serait en même temps possible de discuter ces importants problèmes

H0873-0041

touchant l'avenir des relations internationales, y compris les affaires qui nous intéressent ainsi que Votre Excellence.

Dans l'état de tension actuel des difficultes qui s*opposent aux négociations pacifiques ne font que croitre, et plus l'on maintiendra cette atmosphère, plus il sera difficile à la raison de prévaloir.

L'on pourrait, toutefois, sinon supprimer, du moins atténuer ces difficultés, sill'on était à même de part et d'autre - et de façon plus générale de tous cotés - pendant une période de début d'observer une trève au cours de laquelle cesseraient et les polémiques de presse et les provocations de tous genres.

Si l'on pouvait conclure pareille trève, l'on aurait motif d'espérer qu'à l'expiration de cet intervalle -au cours duquel l'on pourrait entreprendre des démarches en vue d'examiner les griefs présentes de part et d'autre relativement au traitement des minorités et y remédier, - on aurait crée un milieu propice à des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les questions qui les séparent (avec la coopération d'un médiateur neutre, au cas ou les deux parties l'estimeraient opportun).

Je me vois toutefois obligé de dire qu'il n'y aurait que peu d'espoir de voir aboutir ces négociations à un plein succès s'il n'était établi dès le début que l*Accord en vue devrait obtenir à sa conclusion la garantie d'autres Puissances. Le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si le désir devait en être exprimé, à contribuer de tout son pouvoir à une realisation

H0873 - 0042

efficace de garanties de ce genre.

427a

J'avoue ici que je ne connais pas d'autre moyen d'éviter une catastrophe précipitant l'Europe dans une guerre.

En égard aux suites incalculables qui pourraient résulter pour l'humanité d'une initiative de ceux qui la dirigent, je compte fermement que Votre Excellence pésera avec toute la réflexion voulue les points que je viens d'exposer

Neville Chamberlain

Pour copie certifiée conforme
signé : Dr Martin HORN
Avocat.

H0873-0043

Ri-exhibit No201

C O P I E

428

Extrait du Livre Blanc No2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No 456

LE FUHRER AU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, M.CHAMBERLAIN.

23 AOUT 1939

Le 23 aout 1939.

Excellence,

L'Ambassadeur de Sa Majesté britannique vient de me remettre une lettre dans laquelle, au nom du Gouvernement britannique, Votre Excellence indique toute une série de points, d'après Elle de la plus grande importance.

Permettez moi d'y répondre en ces termes:

1- L'Allemagne n'a jamais cherché à provoquer des conflits dans ses rapports avec l'Angleterre et ne s'est jamais immiscée dans les intérèts anglais. Elle s'est, au contraire, - malheureusement en vain, - efforcée pendant de longues années de gagner l'amitié anglaise. Elle s'est pour ce motif spontanément imposé, aux dépens de ses intérèts dans une grande partie de l'Europe, des restrictions qui, autrement, eussent été très difficilement supportables du point de vue national.

2- Mais, comme tout Etat le Reich a certains intérèts auxquels il ne saurait renoncer. Ils ne dépassent pas le cadre dessiné par l'histoire allemande ainsi que par les nécessités qu'imposent les conditions d'existence au point de vue économique. Quelques unes de ces questions ont eu, et ont encore, pour chaque Gouvernement allemand une importance capitale, tant du point de vue national que du point de vue

H0873 - 0044

psychologique.

Au nombre de ces questions figurent celle concernant la ville allemande de Dantzig ainsi que le problème du Corridor en liaison avec cette question. De nombreux hommes d'Etat et de non moins nombreux historiens et écrivains, également en Angleterre, en avaient parfaitement conscience, du moins il y a peu d'années encore. Je voudrais de plus ajouter que tous ces territoires se trouvant dans la sphère d'intérêts allemands indiqués ci-dessus et en particulier les pays qui, depuis 18 mois, ont fait retour au Reich, doivent leur initiation culturelle non pas à des Anglais, mais exclusivement à des Allemands et cela, en partie, depuis des temps remontant à plus d'un millénaire.

3- L'Allemagne était prête à solutionner la question de Dantzig et celle du Corridor par des négociations en faisant une proposition vraiment sans précédent mais par sa nature irrénouvelable. Les bruits de mobilisation allemande contre la Pologne répandus d'Angleterre, l'affirmation de desseins d'agression à l'égard de la Roumanie, de la Hongrie, etc., ainsi que ce que l'on a appelé les déclarations de garantie, déclarations qui furent données plus tard, ont fait disparaitre les dispositions qu'auraient pu avoir les Polonais de négocier sur une base de ce genre également acceptable pour l'Allemagne.

4- La garantie générale accordée par l'Angleterre à la Pologne de lui venir en aide en toutes circonstances, quelles que fussent les causes d'un conflit ne pouvaient être considérée par ce pays que comme un encouragement à déchainer désormais -sous le couvert d'un pareil blanc-seing- une vague épouvantable de terrorisme contre une population

H0873-0045

d'un million et demi d'Allemands vivant en Pologne. Les atrocités qui, depuis, ont eu libre cours dans ce pays, sont épouvantables pour ceux qui en sont victimes et intolérables pour la grande Puissance qu'est le Reich auquel on demande de rester spectateur. A l'égard de la Ville Libre de Dantzig la Pologne s'est livrée à de nombreuses iniquités présentant des exigences sous forme d'ultimatum et commencant même à procéder à un étranglement économique.

5- Le Gouvernement du Reich a récemment informé le Gouvernement polonais qu'il n'était pas disposé à accepter sans mot dire la tournure que prenaient les choses, qu'il ne tolérait pas que de nouvelles notes ayant la caractère d'ultimatums fussent adressées à Dantzig, qu'il n'admettrait pas davantage que l'on continuat à persécuter la minorité allemande, qu'il ne souffrirait pas plus que l'on réduisit à merci la Ville Libre de Dantzig par des mesures économiques, c'est-à-dire que l'on cherchat à anéantir par une sorte de blocus douanier dont la population de Dantzig serait victime, les bases de son existence, et qu'il ne permettrait pas enfin que de nouveaux actes de provocation et autres que ceux-là continuassent à être dirigés contre le Reich. Les questions du Corridor et de Dantzig doivent trouver leur solution indépendamment de tous ces faits et elles la trouveront.

6- Vous m'informez, Excellence, au nom du Gouvernement britannique, qu'en présence de toute semblable intervention de l'Allemagne, vous vous trouverez forcé de venir en aide à la Pologne. Je prends acte de cette déclaration et je vous assure qu'elle ne saurait apporter aucune modi-

H0873 - 0046

fication quelconque à la résolution du Gouvernement du Reich de défendre les intérêts de l'Allemagne dans le sens indiqué au point No5. Je partage votre avis qu'il faudrait en pareille hypothèse s'attendre à une guerre qui sera longue. L'Allemagne est préparée à cette guerre et y est résolue si l'Angleterre l'attaque. J'ai plus d'une fois déclaré au peuple allemand et à la face de l'Univers que l'on ne saurait aucunement douter de la volonté de la Nouvelle Allemagne de souffrir toutes misères et toutes privations, quelqu'en soit la durée, plutôt que de sacrifier ses intérêts nationaux et surtout son honneur.

7- Le Gouvernement allemand a appris que le Gouvernement britannique a l'intention de procéder à des mesure de démobilisation dont il est nettement établi, d'après vos propres déclarations dans la lettre que vous m'avez adressée M. le Premier Ministre, qu'elles ne peuvent être dirigées que contre l'Allemagne. Cela est aussi, semble-t-il, le cas de la France. Comme l'Allemagne n'a jamais eu l'intention de prendre soit contre l'Angleterre, soit contre la France, d'autres mesures militaires que des mesures de nature défensive et comme -ainsi que je l'ai déjà souligné- elle ne s'est jamais proposé et n'a aussi nullement en vue d'attaquer l'Angleterre ou la France, il ne peut s'agir dans cette notification, telle que vous me la confirmez, M. le Premier Ministre, dans votre lettre, que d'un acte de menace envisagé contre le Reich. Aussi fais-je savoir à votre Excellence qu'en cas de confirmation de cet avertissement par des mesures militaires, j'ordonnerai la mobilisation immédiate des forces militaires allemandes.

H0873 - 0047

8- Le règlement pacifique des problèmes européens dépend non pas de l'Allemagne, mais en premier lieu de ce qui, depuis le crime du "dictat" de Versailles, ce sont opposés obstinément et de facon absolue à toute révision amiable. Ce n'est qu'après changement de la mentalité des Puissances responsables de cet état de choses que les rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne pourront également se modifier dans un sens positif. J'ai lutté pendant toute mon existence pour l'amitié anglo-allemande, mais -du moins jusqu'à présent- l'attitude de la diplomatie britannique m'a convaincu de l'inutilité de pareille tentative. Si cette situation devait se modifier à l'avenir, personne n'en pourrait être plus heureux que moi.

Adolf Hitler.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0873-0048

Ri Document no 202

C O P I E

431

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 457,

DECLARATION DU FÜHRER A L'AMBASSADEUR DE GRANDE.BRETAGNE.

25 aout 1939, a 13h.30.

Le Führer déclara au début que l'Ambassadeur britannique, à la fin du dernier entretien, avait exprimé l'espoir qu'une entente serait encore possible entre l'Allemagne et l'Angleterre. De son coté, il avait encore réfléchi et voulait prendre a l'égard de l'Angleterre une initiative aussi décisive que celle qui, avec la Russie , avait récemment amené un accord,

La séance qui avit eu lieu la veille à la Chambre des Communes et les discours de Chamberlain et de Lord Halifax l'avait engagé à s'entretenir encore une fois avec l'Ambassadeur britannique. Prétendre que l'Allemagne veuille conquérir le monde est ridicule. L'Empire britannique embrasse 4o millions de Km 2 la Russie a 19 millions de Km2, les Etats-Unis en ont 9 millions et demi alors que l'Allemagne n'a meme pas une superficie de 600.000 km2. On voit donc nettement qui veut conquérir le monde.

Le Führer fait savoir à l'Ambassade britannique ce qui suit :

1. Les actes de provocation de la Pologne sont devenus intolérables, quel que soit le responsable.

Si le Gouvernement polonais conteste sa responsabilité , cela prouve seulement qu'il n'a plus aucune influence sur ses subordonnés militaires. Au cours de la nuit dernière 21 nou-

H0873-0049

veaux incidents de frontière se sont produits, alors du coté allemand on a observé la plus grande discipline. Tous les incidents ont été provoqués du coté polonais. En outre, on a tiré sur des avions de transport. Si le Gouvernement polonais déclare ne pas en etre responsable, ceci prouve qu'il ne lui est plus possible de contenir ses nationaux.

2. L'Allemagne est, en tout état de cause, résolue a mettre fin à un état de choses, à sa frontière orientale qui rappelle la Macédoine et ceci non seulement dans l'intéret de la tranquillité et de l'ordre mais aussi dans l'intéret de la paix européenne.

3. Le problème de Dantzig et du Corridor doit etre résolu. Le Premier Ministre britannique a prononcé un discours qui n'est aucunement fait pour amener une modification du point de vue allemand. Ce discours pourrait tout au plus amener une guerre sanglante et à perte de vue entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une telle guerre serait plus sanglante que celle de 1914 à 1918 . Contrairement à ce qui S-est passé dans la dernière guerre, ne mènerait pas la guerre sur deux fronts. L'Accord avec la Russie ne comporte pas de restrictions et constitue un tournant dans la politique exterieure du Reich pour une durée des plus longues. La Russie et l'Allemagne ne prendront plus sous aucun prétexte les armes l'une contre l'autre. En outre, les arrangements conclus avec la Russie mettent l'Allemagne à l'abri également au point de vue économique même pour une période de guerre prolongée.

Le Führer a toujours attaché une grande importance à une entente entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne pourrait tout au plus apporter

H0873-0050

des avantages àl'Allemagne, mais aucunement à l'Angleterre. Le Führer déclare que le problème germano-polonais doit etre résolu et qu'il le sera. Toutefois il est disposé et décidé après la solution de ce problème , de s'adresser encore une fois à l'Angleterre pour lui faire une offre de vaste envergure. Il est l'homme des grandes résolutions et, dans ce cas, également, il sera capable d'une grande solution. Il reconnait la valeur de l'existence de l'Empire britannique et il est pret a prendre personnellement des engagements pour son maintien et à y employer la force du Reich allemand si,

1. Ses exigences coloniales, qui sont limitées et peuvent etre discutées pacifiquement, sont remplies et il serait pret à accepter les délais les plus étendus;

2. Si sesengagements envers l'Italie n'en sont pas affectés, en d'autres termes, il ne demande pas à l'Angleterre l'abandon de ces engagements envers la France et ne pourrait, de son coté, s'écarter de ses engagements envers l'Italie.

3. Il désire également souligner la résolution inébranlable de l'Allemagne de ne plus jamais entrer en conflit avec la Russie.

Le Führer est pret a conclure alors des accords avec l'Angleterre accords qui, comme il a déjà été souligné non seulement garantiraient, en tout état de cause, de la part de l'Allemagne l'existence de l'Empire britannique, mais aussi si besoin en était, assureraient à l'Empire britannique l'aide allemande partout où une telle aide deviendrait nécessaire. Le Führer serait pret également à accepter une limitation raisonnable des armements, qui devraient correspondre à la nouvelle situation politique et économiquement supportables. Enfin, le Führer réitère son assurance qu'il se désin-

H0873-0051

téresse des problèmes de l'Ouest et qu'une rectification des frontières à l'Ouest n'entre absolument pas en considération; les bastions de l'Ouest edifiés au prix de tant de milliards forment la frontière définitive du Reich à l'Ouest.

Si le Gouvernement britannique voulait prendre ces idées en considération il pourrait en résulter un grand bienfait pour l'Allemagne comme pour l'Empire britannique. S'il repousse ces idées il y aura la guerre. En aucun cas la Grande Bretagne ne sortira fortifiée de cette lutte; la dernière guerre l'a déjà prouvé .

Le Führer répète qu'il est l'homme des grandes résolutions qui le lient personnellement et que c'est là sa dernière proposition. Aussitot que sera résolue la question germano-polonaise il adressera une offre au gouvernement britannique.

Copie certifiée conf

Signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0873-0052

Traduction du document No 69 des 433
"Documents concernant les relations germano-polonaises et le commencement des hostilités entre l'Angleterre et L'Allemagne le 3 Septembre 1939

Telegramme de Sir N. Henderson au Vicomte Halifax
(arrivé à 19h)

Berlin, 25 Août 1939

.....

Alinéa 7. Monsieur Hitler a énuméré entre autres les points suivants :

Les seuls à pouvoir tirer profit d'une guerre qui surviendrait en Europe sont les Japonais ; il est artiste de sa nature et non politicien et une fois la question polonaise résolue il terminera sa vie en artiste et non en provocateur de guerres ; il n'entre pas dans ses intentions de transformer l'Allemagne en caserne et il ne le ferait que s'il y était obligé ; quand la question politique sera résolue, il restera lui-même tranquille ; il n'a aucun intérêt à amener la Grande-Bretagne à renier sa parole envers la Pologne ; il ne désire pas se montrer étroit d'esprit vis à vis d'un accord avec la Pologne, pour signifier que la Pologne ne se montrera pas intraitable.

Alinéa 8. Après que je me fus retiré, Monsieur Ribbentrop envoya le Dr Schmidt à l'ambassade avec le texte de la décision verbale et en même temps avec une communication de Mr von Ribbentrop, exposant que Mr Hitler avait toujours désiré une entente avec l'Angleterre et qu'il la

H0873-0053

désirait encore, en me priant instamment de faire en sorte que le gouvernement de Sa Majesté prît à coeur l'examen de la proposition.

.....

Pour copie conforme :

Dr Martin Horn

Avocat.

H0873-0054

Ri-Document no 203.

COPIE

434

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 459.

TRAITE D'ASSISTANCE MUTUELLE ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA POLOGNE 25 AOUT 1939.

Le Gouvernement du Royaume-Unis de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement polonais,

désirant placer sur une base permanente la collaboration entre leur pays respectifs, résultant des assurances d'assistance mutuelle de caractère défensif qu'ils ont déjà échangès,

ont résolu de conclure un Accord dans ce but et ont nommé comme leurs plénipotentiaires :

Le Gouvernement du Royaume-Unis et d'Irlande du Nord :

R.H. Lord Halifax, K.G.,G.C.S.J., G.C.J.E., principal secrétaire pour les affaires étrangères,

Le Gouvernement polonais :

S.E. Le Comte Edouard Raczynski, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République polonaise à Londres; qui, ayant échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, se sont mis d'accord sur les stipulations suivantes:

Article 1

Si l'une des parties contractantes se trouvaient engagée dan des hostilités avec une Puissance européenne à la suite d'une agression de cette dernière contre cette partie contractante, l'autre partie contractante accordera aussitot toute aide et assistance dans son pouvoir à la partie contractante engagée dans des hostilités.

H0873-0055

Article 2.

1. Les stipulations de l'article Ler s'appliqueront également au cas où une action quelconque d'une Puissance européenne menacerait clairement ,directement ou indirectement l'indépendance de l'une des Puissance contractantes et serait de nature telle que la partie en question considerât qu'il est d'une importance vitale d'y résister par les armes.

2. Si l'une des parties contractantes se trouvait engagée dans des hostilités avec une Puissance européenne à la suite d'une action de cette Puissance menacant l'indépendance ou la neutralite d'un autre État européen, d'une manière telle qu'elle constitue une menace évidente à la sécurité de cette partie contractante, et stipulations de l'article ler s'appliqueront sans préjudice cependant des droits de l'autre Etat européen en question.

Article 3.

Si une Puissance européenne cherchait à saper l'indépendance de l'une des parties contractantes par des mesures de pénetration économique ou de tout autre genre , les parties contractantes s'aideront mutuellement à résister à des telles tentatives . Si la Puissance européenne en question entamait dès lors des hostilités contre l'une des parties contractantes, les stipulations de l'article ler s'appliqueront.

Article 4.

Les méthodes d'application des engagements d'assitance mutuelle, fournies par l'Accord présent seront établies par les autorites compétentes navales, militaires, et aériennes des parties contractantes.

H0873-0056

Article 5.

Sans préjudice de ces engagements des parties contractnates de se prêter mutuellement aide et assistance immédiatement au début des hostilités, ces parties échangeront et se donneront rapidement des informations relatives à tout développement qui menacerait la demande de mise en application de ces engagements.

Article 6.

1. Les parties contractantes se communiqueront l'une à l'autre les clauses de tout engagement d'assistance contre l'agression qu'elles ont déjà donné ou peuvent à l'avenir donner à d'autres Etats.

2. Si l'une des parties contractantes avait l'intention de contracter un tel engagement après l'entrée en vigueur du présent Accord, l'autre partie contractante devra en etre informée afin d'assurer le fonctionnement régulier du présent Accord.

3. Tout nouvel engagement que les parties contractantes pourraient contracter à l'avenir ne limitera pas leurs obligations en vertu de l'Accord présent et ne créera pas indirectement de nouvelles obligations entre la partie contractante nonparticipante et le troisième Etat concerné.

Article 7.

Si les parties contractantes se trouvaient engagées dans des hostilités à la suite de l'application du présent Accord, elles ne concluront pas d'armistice ou de traité de paix si ce n'est d'accord mutuel.

Article 8.

1. Le présent Accord restera en vigueur pendant cinq ans.

2. A moins qu'il ne soit dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur chacune des

H0873-0057

parties contractantes ayant dès lors le droit de le dénoncer à tout moment en donnant six mois de préavis à cet effet.

3. Le présent Accord entrera en vigueur dès le moment de sa signature.

En foi de quoi les plénipotentiaires sous-nommés ont signé l'Accord présent et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en anglais en double partie, à Londres, le 25 Aout 1939. Une rédaction en polonais de ce traité sera adoptée entre les parties contractantes et dès lors les deux textes seront valides.

(L.S.) Halifax.

(L.S.) Edouard Raczynski

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0873-0058

Document Ri. N° 204

Copie

439

Extrait du Livre Blanc N° II

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

N° 458

Notice du Directeur de la Section politique du Ministère des Affaires Etrangères

Berlin, le 25 août 1939

Selon les instructions qui m'ont été données, j'ai, cet après-midi à 4 h.15, téléphoné à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et attiré son attention sur la nouvelle du massacre de Bielitz, publiée dans le Journal de la Bourse de Berlin et autres journaux du soir; 8 Allemands ont été tués et un grand nombre blessés.

Woermann

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat.

H0873-0059

Ri Document no 205

COPIE

439

Extrait du Livre Blanc no 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.
No 460.

LE PRESIDENT DU CONSEIL FRANCAIS, M. DALADIER, AU FÜHRER.
26 AOUT 1939.

Paris le 26 Aout 1939

Monsieur le Chancelier,

L'Ambassadeur de France à Berlin m'a fait part de votre message personnel.

Al'heure où vous evoquez la plus lourde responsabilité que puisse éventuellement assumer deux chefs de Gouvernement, celle de laisser répandre le sang de deux grands peuples qui n'aspirent qu'a la paix et au travail, je vous dois à vous meme, je dois à nos deux grands peuples de dire que le sort de la paix est encore dans vos seules mains.

Vous ne pouvez pas douter de mes sentiments envers l'Allemagne ni des sentiments pacifiques de la France envers votre Nation. Aucun Francais n' a jamais fait plus que je n'ai fait moi-meme pour affermir entre nos deux peuples non seulement la paix mais une sincère collaboration dans leur intéret propre comme dans celui de l'Europe et du monde.

Sous peine de preter au peuple Francais une moins haute notion de l'honneur national que celle que je reconnais moi-meme au peuple allemand, vous ne pouvez pas douter non plus de la fidélité de la France à des engagements loyaux envers d'autres Nations comme la Pologne qui, j'en ai la certitude, veulent aussi vivre en paix avec l'Allemagne.

Ces deux certitudes se concilient pleinement.

Il n'est rien aujourd'hui qui puisse encore empecher de

H0873-0060

résoudre pacifiquement la crise internationale dans l'honneur et la dignité de tous les peuples, si la volonté de paix existe également de toutes parts.

Avec la bonne volonté de la France, j'atteste celle de tous ses Alliés. Je me porte personnellement garant des dispositions qu'à toujours présentées la Pologne pour un recours mutuel á des méthodes de libre conciliation, telles qu'elles peuvent se concevoir entre les Gouvernements des deux Nations souveraines. J'ai hautement conscience de pouvoir vous affirmer qu'il n'est pas un seul des griefs invoqués parl'Allemagne contre la Pologne, à propos de l'affaire de Dantzig, qui ne puisse être soumis à de telles méthodes en vue d'un règlement amiable et équitable.

Je peux aussi attester sur mon honneur qu'il n'est rien dans la claire et loyale solidarité de la France avec la Pologne et ses Alliés qui puisse modifier en quelque manière que ce soit les dispositions pacifiques de ma Patrie. Cette solidarité ne nous a jamais empêchés et ne nous empêche pas davantage aujourd'hui d'entretenir la Pologne dans ces dispositions pacifiques.

En une heure aussi grave, je crois sincérement qu'aucun homme de coeur ne pourrait comprendre qu'une guerre de destruction puisse être engagée sans qu'une dernière tentative d'arrangement pacifique ait eu lieu entre l'Allemagne et la Pologne. Votre volonté de paix peut s'y exercer en toute certitude sans déroger en rien aux soucis de l'honneur allemand. Pour moi, chef du Gouvernement francais, soucieux de la bonne harmonie entre le peuple francais et le peuple allemand, et qui est d'autre part, uni à la Pologne par des liens d'amitié et par la parole donnée, je suis prêt à faire tous

H0873-0061

les efforts qu'un honnete homme peut accomplir afin d'assurer le succès de cette tantative.

Vous avez été comme moi-même, un combattant de la dernière guerre. Vous savez, comme moi , tout ce que la conscience des peuples garde à jamais d'horreur et de réprobation des désastres de la guerre, quelle qu'en soit l'issue. L'idée même que je puis me faire de votre role éminent comme chef du peuple allemand pour le conduire dans les voies de la paix au plein accomplissement de sa mission, dans l'oeuvre commune de la civilisation, m'invite à vous demander une rèponse à cette proposition. Si le sang francais et le sang allemand coulent de nouveau , comme il y a vingt-cinq ans, dans une guerre encore plus longue et plus meurtrière, chacun des deux peuples luttera avec la confiance dans sa victoire, mais la victoire la plus certaine sera celle de la destruction et de la barbarie.

Edouard Daladier

Copie certifiée conforme
signature :
Dr. Martin HORN
Avocat.

H0873-0062

Ri Document No 206

441

COPIE

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 461

LE FÜHRER AU PRESIDENT DU CONSEIL FRANCAIS, M. DALADIER:

27 AOUT 1939.

Berlin le 27 Aout 1939.

Monsieur le Président du Conseil,

Je comprends les graves considérations que vous exprimez. Je n'ai jamais oublié, moi non plus, la haute obligation qui incombe à ceux aui président au destin des peuples. Ancien combattant, je connais aussi les horreurs de la guerre. Et c'est parce que je les connais que je me suis loyalement efforcé, pour ma part, de supprimer toutes les matières de conflit entre nos deux peuples. J'ai assuré très ouvertement au peuple francais que le retour du territoire de la Sarre en serait la condition. Dès que ce retour a été effectué, j'ai immédiatement et solennellement confirmé que je renoncais à toute autre exigence, de quelque nature qu'elle soit, pouvant toucher la France. Le peuple allemand a approuvé mon attitude. Comme vous avez pu vous en convaincre lors de votre dernier séjour ici, il n'eprouvait et n'éprouve aucun ressentiment, et encore bien moins de haine, contre un ancien et brave adversaire, conscient qu'il est de son propre comportement pendant la guerre. Tout au contraire, l'apaisement à notre frontière occidentale a créé une sympathie croissante, du moins de la part du peuple allemand. Sympathie qui, en de nombreuses occasions, s'est manifestée d'une facon réalement démonstrative.

H0873-0063

La construction des grandes fortifications à l'Ouest, qui a dévoré et dévore encore de nombreux milliards, représente également pour l'Allemagne le témoignage qu'elle accepte et fixe définitivement la frontière du Reich. Le Peuple Allemand renonce ainsi à deux provinces qui jadis ont appartenu à l'ancien Empire allemand, qui, plus tard, furent reconquises au prix de beaucoup de sang versé et qui, finalement, furent défendus par de plus grands sacrifices encore. Cette renonciation, Votre Excellence me le concédera, n'est pas une attitude de tactique, un simple geste, elle est le fruit d'une décision qui a trouvé dans toutes nos mesures sa logique confirmation. Vous ne pourrez pas m'indiquer un seul cas, M.le Président du Conseil où il ait été porté atteinte, ne fussent que par une seule ligne ou par un seul discours à cette fixation définitive de la frontière allemande à l'Ouest. Je croyais avoir, par cette renonciation et par cette attitude, fait disparaitre tout sujet de conflit concevable entre nos deux peuples qui put conduire à une répétition de la tragédie de 1914-1918. Mais cette limitation volontaire des exigences vitales de l'Allemagne à l'Ouest ne peut pas etre considérée comme une acceptation du "dictat" de Versailles valable aussi pour tous les autres domaines. Or, j'ai réellement essayé d'année en année d'obtenir par la voie des négociations la révision tout au moins des conditions de ce " dictat" les plus impossibles et les plus insupportables. Cela fut impossible. Qu'il devait y avoir une révision, beaucoup d'hommes perspicaces de toutes les nations s'en rendaient clairement compte. Quoi que l'on puisse objecter à ma méthode, quoi que l'on croie devoir lui reprocher, il n'est pourtant pas permis d'ignorer ou de contester qu'il m'a été possible de trouver , dans de nombreux cas, sans

H0873-0064

nouvelle effusion de sang, des solutions satisfaisantes pour l'Allemagne et, qui plus est, de dégager, grace au procédé employé, les hommes d'Etat d'autres peuples de l'obligation souvent intenable de prendre devant leurs propres peuples la responsabilité de cette révision. Car, quoiqu'il en soit Votre Excellence devra m'accorder une chose : il fallait que la révision se fasse. Le dictat de Versailles était intolérable. Pas un Francais digne de ce nom, vous non plus, M. Daladier, n'aurait agi autrement que moi dans une situation analogue. J'ai donc tenté aussi, dans ce sens, d'effacer de ce monde la mesure la plus déraisonnable du dictat de Versailles. J'ai fait au Gouvernement polonais une offre dont le peuple allemand lui-même s'est effrayé. Personne d'autre que moi ne pouvait oser affronter l'opinion publique avec une offre pareille. Aussi ne pouvait-elle être faite qu'uneseule fois. Je suis maintenant profondément convaincu que si en particulier l'Angleterre avait alors, au lieu de déchainer dans la presse le bruit d'une mobilisation allemande conseillé à la Pologne d'être raisonnable, l'Europe pourrait jouir aujourd'hui et pendant 25 ands de la paix la plus profonde. Mais en agissant comme on l'a fait, on a tout d'abord agité l'opinion publique polonaise en répandant la contre-vérité d' une agression allemande, on a rendu plus difficiles à prendre au Gouvernement polonais les décisions claires et nettes qui s'imposaient et, surtout, par la promesse de garantie qui suivit, on a fait perdre de vue les limites des réalités possibles. Le Gouvernement polonais rejeta les propositions. L'opinion publique polonaise, dans la conviction

H0873-0065

certaine que l'Angleterre et la France combattraient désormais pour la Pologne, commenca à élever des revendications que l'on pourrait caractériser peut-etre de folies ridicules si elles n'étaient infiniment dangereuses. Alors débuta un terrorisme sans bornes, oppression physique et économique des Allemands des territoires enlevés au Reich, Allemands dont le chiffre atteignit encore plus d'un million et demi. Je ne veux point parler ici des abominations survenues. Mais Dantzig aussi eut de plus en plus conscience, par suite des empiètements continuels commis par les autorités polonaises, qu'elle était apparemment livrée sans défense à l'arbitraire d'un pouvoir étranger au caractére national de la ville et à sa population.

Puis-je maintenant me permettre de vous demander, M. Daladier, comment vous agiriez en tant que Francais si, par quelque issue malheureuse d'une lutte courageuse, une de vos provinces se trouvait séparée par un corridor occupé par une puissance étrangère, si une grande ville - disons Marseille - était empechée de s'affirmer francaise et si les Francais vivant dans ce territoire étaient poursuivis, frappés maltraités, assassinés bestialement? Vous etes Francais, M. Daladier, et je sais pour cette raison comment vous agiriez. Si vous étiez dans le malheur où nous sommes comprendriez-vous, M. Daladier, que, sans aucun motif, l'Allemagne voulut s'employer pour que le corridor à travers la France demeure, que les territoires ravis ne dussent jamais revenir à notre pays, que le retour de Marseille à la France fut interdit? Je ne puis, en tout cas, me représenter, M. Daladier, que l'Allemagne combattrait contre

H0873-0066

vous pour cette raison. J'ai renoncé, nous avons tous renoncé, en effet, à l'Alsace-Lorraine afin d'éviter que, de nouveau, le sang soit répandu. Nous serions encore bien moins disposés à le verser pour perpétuer une injustice qui serait intolérable pour vous et qui, pour nous, ne présenterait aucun intétét. Tout ce que vous écrivez dans votre lettre, M. Daladier, je le ressens exactement comme vous. Anciens combattants, peut-être pouvons nous le mieux nous entendre dans maint domaine, mais je vous prie de bien comprendre ceci : il est impossible pour une nation qui a le sentiment de l'honneur, de renoncer à presque 2 millions d'hommes et de les voir maltraités à ses propres frontières. J'ai donc posé clairement cette exigence : Dantzig et le Corridor doivent retourner à l'Allemagne. Il faut mettre un terme à une situation à notre frontière orientale, situation qui rappelle celle de la Macédoine . Je ne vois aucun moyen de pouvoir décider à une solution pacifique la Pologne qui se sent inattaquable sous la protection de ses garanties. Je désespèrerais cependant de l'avenir honorable de mon peuple si, dans de telles circonstances, nous n'étions pas décidés à résoudre la question d'une manière ou de l'autre. Si le sort obligeait ainsi de nouveau nos deux peuples à combattre l'un contre l'autre, il existerait pourtant une différence dans les motifs. Moi, M. Daladier, je lutte avec mon peuple afin de réparer une injustice, les autres pour la perpétuer. Ceci est d'autant plus tragique que nombre des hommes des plus éminents de votre propre nation ont également reconnu ce qu'il y avait d'insensé dans la solution donnée jadis à cette question, et l'impossibilité qu'il y avait à la maintenir à la longue. Je vois parfaitement les graves conséquences

H0873-0067

qu'entraine un tel conflit, mais je crois que c'est la Pologne qui en supporterait les plus graves, car, quelle que soit l'issue d'une guerre au sujet de cette question, l'Etat Polonais tel qu'il est maintenant serait perdu de toute façon.

Il est très douloureux, non seulement pour vous, M. Daladier, mais aussi pour moi, de songer que nos deux peuples doivent de ce fait entrer dans une nouvelle guerre d'extermination. Mais, comme je l'ai déjà dit, je ne vois aucune possibilité de notre cote, de pouvoir influencer la Pologne dans un sens raisonnable afin de remédier à une situation intolérable pour le peuple allemand et le Reich.

Adolf Hitler.

Copie certifiée conforme

Signature:

Dr Martin HORN

Avocat

H0873-0068

Document T.C. 72

C O P I E

444

Documents concernant les rapports Germano-Polonais et l'ouverture des hostilités réciproques entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne le 3 Septembre 1939.

No. 74

No. 463

Memorandum du gouvernement Britannique remis au Führer par l'Ambassadeur Britannique le 28 Aout 1939 à 22 heures 30.

(Traduction)

Le gouvernement de sa Majesté a reçu le message du Chancelier du Reich transmis par l'Ambassadeur Britannique à Berlin et l'a examiné avec l'attention convenable.

I. Le gouvernement de sa Majesté a pris connaissance du désir exprimé par le Chancelier du Reich de voir l'amitié constituer la base des relations entre l'Allemagne et l'Empire Britannique et il partage pleinement et entièrement ce désir. Il croit aussi, de meme que le Chancelier du Reich, que si l'on pouvait établir une entente complète et durable, il en résulterait un immense bienfait pour les deux peuples.

II. Le message du Chancelier du Reich traite deux groupes de questions -celles, qui sont l'objet actuel de différends entre l'Allemagne et la Pologne, et celles qui touchent aux relations définitives entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. En corrélation

H0873-0069

avec les questions mentionnées en dernier lieu, le gouvernement de sa Majesté voit que le Chancelier du Reich fait allusion à certaines propositions, qu'il serait pret à communiquer sous une condition au gouvernement britannique, en vue d'amener une entente générale. Ces propositions sont naturellement rédigées d'une facon très générale et demanderaient une définition plus précise, mais le gouvernement de sa Majesté est pleinement et entièrement disposé à les accepter avec certaines additions comme sujet d'entretien, et il serait disposé, quand les questions litigieuses entre l'Allemagne et la Pologne seront réglées à l'amiable, à entreprendre aussitot que possible des conversations à ce propos, avec le désir sincère de parvenir à une entente.

suite -1-

H0873-0070

Document T.C. 72(463)

III. La condition posée par le Chancelier du Reich est la solution préalable des différends existant entre l'Allemagne et la Pologne. Le gouvernement de sa Majesté est sur ce point parfaitement du meme avis. Tout dépend cependant du caractère de la solution et de la méthode employée pour y parvenir. Sur ces deux points, dont l'importance n'échappera pas au Chancelier du Reich, il n'est rien dit dans son message et le gouvernement de sa Majesté se sent obligé de signaler qu'une entente relative à ces deux points est absolument nécessaire pour arriver à un nouveau progrès.
Le gouvernement allemand se rendra compte que le gouvernement de sa Majesté a, vis-à-vis de la Pologne des obligations, qui le lient et qu'il désire remplir. Il ne pourrait, à cause d'avantages quelconques offerts à la Grande-Bretagne, approuver une solution qui mettrait en danger l'Indépendance d'un Etat, auquel il a donné sa garantie.

IV. Le gouvernement de sa Majesté estime qu'on pourrait et devrait arriver à une solution des différends entre l'Allemagne et la Pologne par un accord entre les deux Nations sur une base qui assurerait les intérets essentiels de la Pologne et le gouvernement de sa Majesté se souvient que le Chancelier du Reich avait reconnu, dans son discours du 28 Avril, l'importance de ces intérets pour la Pologne.

Cependant, comme le premier Ministre Britannique l'a exprimé au Chancelier du Reich dans sa lettre du 22 Aout, il est, du point de vue du gouvernement de sa Majesté, indispensable pour le succès des conversations qui précèderaient l'accord, qu'il soit fixé d'avance que l'accord à conclure devra etre garanti par d'autres puissances.

H0873-0071

le gouvernement de sa Majesté serait pret, si le désir en était exprimé, à contribuer à la réalisation efficace d'une telle garantie.

Aux yeux du gouvernement de sa Majesté, il résulte de ce qui précède que, comme premier pas, on devrait entamer des négociations directes entre les gouvernements allemands et polonais sur une base impliquant les principes mentionnés ci-dessus, notamment la sécurité des intérets indispensables de la Pologne et la sécurité des accords grace à une garantie internationale. Le gouvernement de sa Majesté a déjà reçu du gouvernement polonais l'assurance

suite -2-

H0873-0072

qu'il est disposé à entrer en conversation sur cette base, et le gouvernement de Sa Majesté espère que le gouvernement allemand, de son coté, serait disposé pareillement à approuver un tel procédé.

Si, comme le gouvernement de Sa Majesté l'espère, de telles conversations menaient à une entente, alors la voie serait ouverte à des conversations au sujet de l'entente anglo-allemande plus large et plus complète que les deux nations désirent.

V. Le gouvernement de Sa Majesté est d'accord avec le Chancelier du Reich pour reconnaitre qu'un des principaux dangers de la situation existant entre l'Allemagne et la Pologne, a son origine dans les rapports sur le traitement des minorités. L'actuelle tension et les incidents de frontière qui l'accompagnent, les rapports sur de mauvais traitements et la propagande d'excitation, constituent des dangers constants pour la paix. Il est évidemment d'une urgence capitale, que tous les incidents de ce genre soient réprimés immédiatement et d'une facon énergique, et que la propagation de rumeurs sans fondement soit entravée, afin d'obtenir un délai, dans lequel on puisse sans provocation de part et d'autre procéder à un examen détaillé des possibilités de solution. Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu que les deux gouvernements intéressés ont pleinement conscience du bien-fondé de ces considérations.

VI. Le gouvernement de Sa Majesté a entièrement exprimé son point de vue sur les points litigieux existant entre

H0873-0073

l'Allemagne et la Pologne.

Il a pleine confiance que le Chancelier du Reich ne croira pas que le gouvernement de Sa Majesté, parce qu'il prend rigoureusement à la lettre ses obligations à l'égard de la Pologne, ne s'efforce pas , pour ce motif, d'excercer toute son influence en vue d'une solution satisfaisante aussi bien pour l'Allemagne que pour la Pologne.

Le fait qu'une telle solution doive etre envisagée paraît absolument nécessaire au gouvernement de Sa Majesté, non pas seulement pour des raisons qui sont en corrélation directe avec la solution elle-meme, mais aussi à cause des considérations plus vastes, dont le Chancelier du Reich a parlé avec une conviction analogue.

suite -3-

H0873-0074

VII. Il n'est pas nécessaire, dans la présente réponse de faire ressortir les avantages d'une solution pacifique comparée à la décision de résoudre par les armes les problèmes dont il est question. Les suites de la décision de recourir à la violence sont exposées clairement dans la lettre du 22 Aout du Premier Ministre au Chancelier du Reich, et le gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que ces conséquences ne sont reconnues clairement du Chancelier du Reich comme elles le sont du gouvernement de Sa Majesté lui-meme.

D'autre part le gouvernement de Sa Majesté pense, en prenant connaissance avec intéret des indications quant aux limitations des armements contenus dans la note du Chancelier du Reich, que, si l'on peut arriver à une solution pacifique, on peut supposer assurément que le monde entier appuiera des mesures pratiques rendant possible le passage d'une préparation guerrière à une activité commerciale normale, dans l'entente et la sécurité.

VIII. Une solution juste des questions germano-polonaises peut ouvrir la voie à une paix mondiale. L'absence d'une telle solution briserait l'espoir d'une meilleure entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mettrait les deux nations en conflit et pourrait très bien précipiter le monde entier dans la guerre. Un tel résultat serait une catastrophe sans précédent dans l'histoire.

Pour copie conforme.
Dr. Martin HORN
Avocat.

H0873-0075

Document Ri. N° 207

448 · 449 + 450

C o p i e

Extrait du Livre Blanc n° II

N° 463

Traduction de ce document :

voir DOM. T C. 72

qui précède.

H0873-0076

Document Ri-208

T R A D U C T I O N

451

Extrait

LE LIVRE BLEU ANGLAIS SUR LA GUERRE
(Divers (Miscellaneous)No9 (1939)

No77- Pages 161/162

LE VICOMTE HALIFAX A SIR H.KENNARD (VARSOVIE), (PAR TELEGRAMME), MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES-28 AOUT 1939.
14 heures.

La réponse a Monsieur Hitler, proposée par nous, faisait une distinction tres nette entre la voie a prendre pour aboutir a une entente sur les questions litigieuses germano-polonaises et la maniere de les résoudre. En ce qui concerne la voie a suivre, nous voudrions exprimer clairement que, d'apres notre facon de voir, des pourparlers directs, sur pied d'égalité entre les intéressés seraient le bon processus.

2. Le Gouvernement polonais se trouve sous la protection du traité anglo-polonais.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté a exprimé clairement, et le répete dans sa réponse d'aujourd'hui a Monsieur Hitler, que tout reglement des différents germano-polonais doit garantir les intérets vitaux de la Pologne et etre assuré par des garanties internationales.

4. Nous avons naturellement vu des rapports sur la réponse de Monsieur Hitler a Monsieur Daladier, mais d'aucune facon nous n'interpréterions une communication du Gouvernement polonais sur sa bonne volonté a entreprendre des pourparlers en ce sens qu'elle impliquerait l'acceptation des exigences de M.Hitler qui, comme il a été exposé plus haut clairement, devraient etre examinées a la lumiere des

H0873-0077

principes établis.

5. Etant donné que le Gouvernement polonais, dans sa réponse au Président Roosevelt, approuve ouvertement l'idée de pourparlers immédiats, le Gouvernement de Sa Majesté a le ferme espoir que le Gouvernement polonais, en égard aux considérations exposées a l'alinéa précédent, le chargera de faire connaitre au Gouvernement allemand que la Pologne est prete a entreprendre immédiatement des pourparlers avec l'Allemagne.

6. Efforcez-vous de voir immédiatement M.Beck et donnez-moi la réponse par téléphone.

No79, Pages 178/179

SIR N.HENDERSON AU VICOMTE HALIFAX (ARRIVE A 21.15, par TELEGRAMME)- Berlin, 29 aout 1939.

Monsieur Hitler m'a remis la réponse ce soir a 7 heures 15. La traduction du texte complet suivra aussi rapidement que possible.

2. En réplique a deux propositions britanniques, celles qui concernent des pourparlers directs germano-polonais et des garanties internationales pour tout reglement, le Gouvernement allemand déclare :

(1)- Qu'il est pret, malgre ses doutes sur les perspectives de succes, a entamer des pourparlers directs et cela uniquement dans le désir d'assurer une amitié durable avec l'Angleterre et,

(2)- que le Gouvernement allemand, en cas de n'importe quelles modifications de territoire, ne pourra pas s'engager a participer a n'importe quelle garantie sans avoir consulté l'U.R.S.S.

3. La note fait remarquer que les propositions allemandes n'ont jamais eu pour but de porter préjudice aux intérets vi-

H0873-0078

taux polonais, que le Gouvernement allemand accepte l'entremise de la Grande-Bretagne en vue de la visite a Berlin d'un ministre plénipotentiaire polonais. Le Gouvernement allemand, ajoute la note, compte sur l'arrivée d'un tel ministre plénipotentiaire pour la journée de demain, mercredi 30 aout.

4. Je remarquai que cette rédaction avait le ton d'un ultimatum, mais apres quelques vives remarques, Monsieur Hitler et Monsieur von Ribbentrop m'assurerent, qu'il était purement et simplement envisagé de souligner l'urgence du moment, étant donné que les deux armées completement mobilisées se faisaient face.

5. Je dis que j'allais immédiatement transmettre la proposition au Gouvernement de Sa Majesté et demandai si, dans le cas ou un tel ministre plénipotentiaire polonais arriverait, nous pourrions supposer un accueil amical et une conduite des négociations sur pied d'égalité. La réponse de Monsieur Hitler fut : "Naturellement".

6. Il fut déclaré que les exigences allemandes portaient sur une révision du traité de Versailles; par exemple, sur le retour de Dantzig et du couloir a l'Allemagne, sur la sécurité de vie des minorités allemandes dans le reste de la Pologne; la note se termine par l'affirmation que le Gouvernement allemand préparerait immédiatement des propositions en vue d'une solution acceptable et mettrait, si possible, le Gouvernement britannique au courant de ces propositions avant l'arrivée du ministre plénipotentiaire polonais.

NO 81- Page 180

TELEGRAMME ENVOYE A SIR NEVILE HENDERSON PAR LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTE, A 2 HEURES DU MATIN, LE 30 AOUT 1939.

H0873-0079

Nous examinerons très attentivement la rèponse du Gouvernement allemand, mais il n'est, bien entendu, pas raisonnable de s'attendre que nous puissions assurer l'arrivée du représentant polonais à Berlin aujourd'hui même, et le Gouvernement allemand doit pas s'y attendre.

Il serait bon que vous fassiez connaître cela sur-le-champ aux autorités compétentes par les voies appropriées. Nous espèrons pouvoir vous faire parvenir notre réponse cet après-midi.

No 82, Page 180/181

SIR N. HENDERSON AU VICOMTE HALIFAX ARRIVE A 13 HEURES.

(par télégramme) Berlin, le 30 Aout 1939

Votre communication a été transmise au Ministre des Affaires étrangères ce matin à 4 heures. J'avais fait hier soir une remarque analogue à Monsieur Hitler, ce à quoi il répondit que l'on pouvait voler de Varsovie à Berlin en une heure et demie.

2. J'ai répété la communication ce matin par téléphone au secrétaire d'Etat, qui me dit qu'elle avait déjà été adressée à Monsieur Hitler. Il ajouta qu'il fallait absolument que quelque chose fut fait le plus tôt possible.

3. Je suis à vrai dire toujours d'avis que le gouvernement polonais devrait mordre dans la pomme acide de cette tentative de la onzième heure et établir des relations immédiates avec Monsieur Hitler , quand ce ne serait que pour convaincre le monde qu' il était prêt , de son côté, à faire un sacrifice pour le maintien de la paix. Il faut cependant tirer de la réponse allemande

H0873-0080

la conclusion que Monsieur Hitler est décidé à atteindre ses buts par voie pacifique et correcte s'il le peut mais aussi par la force, si cela ne lui est pas possible autrement. Bien entendu, beaucoup de choses dépendront aussi du plan d'execution qui est mentionne dans la dernière partie de la réponse allemande.

Il ne m'en semble pas moins que si, par la suite, on laisse l'initiative à Monsieur Hitler, cela mènera ou à la guerre, ou bien, à ce qu'il sera encore victorieux et se sentira ainsi encouragé à employer le même procédé l'année prochaine ou la suivante.

No 84, page 181/182

Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (arrive à 10h.)

(par télégramme) Varsovie, 30 Aout 1939

Je suis convaincu qu'il est impossible d'amener le gouvernement polonais à envoyer immédiatement à Berlin soit Mr. Beck, soit un autre représentant, pour discuter un réglement sur la base proposée par Monsieur Hitler. Il préfèrerait certainement combattre et disparaître que de se soumettre à une pareille humiliation, surtout apres les exemples de la Tchécoslovaquie, de la Lithuanie et de l'Autriche.

2. Je voudrais proposer, si les pourparlers doivent avoir lieu entre égaux en droits qu'il soit essentiel qu'ils se poursuivent en pays neutre, ou même éventuellement en Italie, et que la base de tous les pourparlers soit un compromis entre l'acceptation des frontières bien définies des propositions allemandes de Mars et le Statu-quo du côté polonais.

H0873-0081

3. Quand on considère que le gouvernement polonais a rejeté, les conditions de Mars, lorsqu'il était seul et loin d'être en état de faire la guerre, il est certain qu'il lui est impossible d'accepter à présent ces propositions qui dépassent de beaucoup celles de Mars, maintenant qu'il a la Grande-Bretagne comme alliée que la France lui a promis son aide et que l'opinion mondiale désire de facon claire et précise des pourparlers immédiats, sur la base de l'égalité des droits, et soutient la résistance polonaise contre une solution imposée.

4. Bien entendu, je ne dirai pas mon opinion au gouvernement polonais, pas plus que je ne lui communiquerai la réponse de Monsieur Hitler avant d'avoir recu des instructions, ce qui, je l'espère, arrivera sans plus tarder.

No 88, page 183/184.

Télégramme adréssé par le Gouvernement de Sa Majesté à sir Nevile Henderson, à 6h.50 du soir, le 30 août 1939.

Nous croyons savoir que le Gouvernement allemand insiste pour qu'un représentant polonais, muni de pleins pouvoirs, se rende à Berlin pour y recevoir les propositions du Gouvernement allemand.

Nous ne pouvons conseiller au Gouvernement polonais de se rendre à cette demande qui est tout à fait déraisonnable.

Ne pourriez-vous pas suggérer au Gouvernement allemand de suivre la procédure ordinaire, lorsqu'il sera prêt à com uniquer ses propositions, et d'inviter

H0873-0082

456a

l'ambassadeur de Pologne pour lui remettre les propositions qu'il transmettrait ensuite à Varsovie, et de solliciter ses conseils sur la manière de conduire les négociations ?

Le Gouvernement allemand a eu l'obligeance de promettre au Gouvernement de Sa Majesté de lui communiquer le texte de ses propositions.

Si ce dernier est d'avis qu'elles constituent une base raisonnable, on peut compter que Varosvie s'emploiera de son mieux à faciliter les négociations.

H0873-0083

No. 89

457

Réponse du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni à la communication du chancelier allemand, en date du 29 août 1939. Remise à M. Hitler à minuit, le 30 août 1939.

Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie l'amicale que contient la réponse du Gouvernement allemand à la communication du Gouvernement de Sa Majesté exprimant le désir d'une entente angloallemande, de même qu'à la déclaration que cette considération a influé sur l'orientation de la politique du Reich.

Le Gouvernement de Sa Majesté, de son côté, réaffirme son désir que s'établissent de meilleures relations avec le Gouvernement allemand, mais on admettra qu'il ne saurait sacrifier les intérêts de nations amies pour obtenir cette amélioration. Le Gouvernement de Sa Majesté comprend parfaitement que le Gouvernement allemand ne peut sacrifier les intérêts vitaux de l'Allemagne. Le Gouvernement polonais se trouve précisément dans la même situation, et le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas que les intérêts de ces deux pays soient incompatibles.

Le Gouvernement de Sa Majesté note que le Gouvernement allemand accepte la proposition anglaise, et qu'il est disposé à entrer directement en négociations avec le Gouvernement allemand admet, en Principe, que la condition de tout règlement doive faire l'objet d'une garantie internationale. La détermination des parties appelées à souscrire cette garantie devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que pour sauver du temps, le Gouvernement allemand prendra immédiatement des dispositions pour obtenir le consentement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, que le gouvernement de Sa Majesté n'a cessé de croire disposée à souscrire une pareille garantie.

Le Gouvernement de Sa Majesté note également que le Gouvernement allemand admet aussi l'attitude du Gouvernement anglais

H0873-0084

à l 'égard de l 'indépendance et des intérêts vitaux de la Pologne.

Le Gouvernement de Sa Majesté doit faire une explicite réserve quant aux demandes particulières formulées par le Gouvernement allemand dans un passage antérieur de sa réponse.

Le Gouvernement de Sa Majesté note que le Gouvernement allemand est à élaborer des propositions en vue d'apporter une solution au problème. Le Gouvernement de Sa Majesté est assuré que ces propositions seront attentivement étudiées au cours des pourparlers. L 'on pourra alors déterminer dans quelle mesure ces propositions sont compatibles avec les conditions essentielles posées par le Gouvernement de Sa Majesté et que le Gouvernement allemand s'est déclaré disposé à accepter en principe.

Le Gouvernement de Sa Majesté communique immédiatement la réponse du Gouvernement allemand au Gouvernent polonais.

Il est manifeste qu'il y a lieu que le Gouvernement allemand et le Gouvernement polonais conviennent en toute diligence de la manière d'aborder et de conduire les négociations, mais le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu 'il est impossible d'établir un contact dès aujourd'hui.

Le Gouvernement de Sa Majesté se rend pleinement compte de la nécessité pressante d'entamer les pourparlers, et il partage les craintes qu 'inspire au Chancelier la proximité de deux armées en présence. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait trop insister pour que les deux parties s'engagent à ne pas entreprendre d'opérations militaires de caractère agressif au cours des négociations.

Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'il pourrait obtenir un tel engagement du Gouvernement polonais si le Gouvernement allemand donnait de semblables assurances.

Le Gouvernement de Sa Majesté suggère, de plus, qu'un modus vivendi provisoire soit établi à l'endroit de Dantzig, afin d'éviter des incidents de nature à compliquer davantage les relations germano-Polonaises.

H0873-0085

No 90

459

Viscount Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie)

(Envoyé à Sir H. Kennard le 30 Août et exécuté dans les premières heures du matin le 31 Août)

Ministère des Affaires Etrangères,

30 Août 1939

(Télégramme)

Mon télégramme à Berlin contient le texte de la réponse du Gouvernement de Sa Majesté à la communication allemande qui vous a été répétée.

2. Je vous prie de la communiquer à M. Beck. A cette occasion, voudriez-vous souligner que tandis que la première partie de la réponse du Gouvernement allemand consiste en un exposé indéfendable et trompeur du point de vue allemand, dans la partie vraiment importante de la réponse, l'Allemagne accepte la proposition d'ouverture de négociations directes, suggère une garantie internationale et assure qu'elle a l'intention de respecter les intérêts vitaux de la Pologne.

3. Il n'est peut-être pas nécessaire d'élever en ce moment des objections en de nombreux points contre la réponse allemande, que le Gouvernement de Sa Majesté considère avec autant de sens critique que, sans aucun doute, le fera le Gouvernement polonais. Mais le Gouvernement de Sa Majesté a fait des réserves expresses en ce qui concerne des demandes particulières mises en avant dans la note allemande. Le point qui a exigé une prise de position immédiate était la demande allemande d'après laquelle un représentant polonais doit se trouver aujourd'hui à Berlin. M. Beck prendre connaissance de l'atti-

H0873-0086

tude que nous avons pris hier soir à ce sujet (voir mon télégramme à Berlin) et de la référence ultérieure que nous avons faite dans notre réponse.

H0873-0087

à la dernière communication du Gouvernement allemand sur ce point. Le Gouvernement allemand est maintenant en train d'elaborer des propositions pour une solution, et c'est en tenant compte de ces propositions et du développement de la situation qu'une décision doit être prise en ce qui concerne l'action ultérieure, y compris le lieu et les conditions des négociations.

4. M. Beck verra dans la réponse du Gouvernement de Sa Majesté, qu'une trève militaire a été proposée pour la durée des négociations ; le Gouvernement de sa Majesté espère vivement que le Gouvernement polonais n'élevera pas d'objections contre cette proposition.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté serait heureux de prendre d'urgence connaissance du point de vue du Gouvernement polonais, etant donné que le Gouvernement Polonais avait autorisé le Gouvernement de Sa Majesté à publier qu'il était prêt à entrer en négociations directes avec le Gouvernement allemand, le Gouvernement de Sa Majesté exprime l'espoir que pourvu qu'un accord satisfaisant puisse être réalisé en ce qui concerne la méthode et l'ordre général des négociations, le Gouvernement polonais sera prêt à y participer sans délai. Considérant la situation intérieure de l'Allemagne et l'opinion publique mondiale, nous estimons de la plus haute importance qu'aussi longtemps que le Gouvernement allemand se déclare prêt à négocier, aucune occasion ne lui soit donnée d'attribuer à la Pologne la responsabilité d'un conflit.

6. Vous devez naturellement souligner que le Gouvernement de Sa Majesté a nettement déclaré à Monsieur

H0873-0088

460a

Hitler qu'il est irrévocablement décidé de remplir sans réserve ses obligations.

H0873-0089

Sur ce point aucun malentendu n'est possible à Berlin. La position du Gouvernement polonais est très différente de celle de Mars dernier. Le gouvernement polonias posséde maintenant et la garantie britannique directe et la promesse d'une participation britannique pour garantir tout accord intervenu sur les bases que nous avons indiquées (les négociations devant être conduites sur cette base).

H0873-0090

N° 92

Sir Henderson au Vicomte Halifax (reçu à 9 heures 30 par télégraphe) 462
Berlin, le 30 aout 1939

Je disais ce soir à Monsieur de Ribbentrop qu'il était difficile au Gouvernement de Sa Majesté de conseiller au Gouvernement polonais l'acceptation de la procédure ébauchée dans la réponse allemande. Je lui proposai de rétablir le contact normal, c'est-à-dire d'inviter l'Ambassadeur polonais après avoir mis au point les propositions allemandes; de lui remettre celles-ci afin qu'il les transmette à son Gouvernement pour commencer immédiatement des pourparlers. J'ajoutai que si on pouvait escompter un réglement sur ces bases, on pourrait compter que le Gouvernement de Sa Majesté ferait de son mieux pour entamer les négociations préliminaires.

2. En réponse , Monsieur de Ribbentrop produisit un long document qu'il cut à haute voix et très rapidement en langue allemande. Escomptant qu'il me remettrait celui-ci de toute façon je n'essayai même pas de suivre très exactement les 16 articles et plus que contenait ce document. Je ne puis pas, pour cette raison, me montrer absolument affirmatif quant à l'exactitude. Toutefois les points principaux étaient les suivants : Restitution de Dantzig à l'Allemagne, la frontière sud du corridor devant être la ligne Marienwerder, Graudenz, Bromberg et Schoenlanke. Dans le corridor un plébiscite devait avoir lieu ayant pour base la proportion de la population au 1. Janvier 1919; La majorité devait décider. Jusqu'à la fin du plébiscite une commission intermédiaire composée d'Anglais, de Français, d'Italiens et de Russes devait prendre la protection du corridor et garantir la circulation entre Dantzig et Gödingen devant être réservé à la Pologne ; Dantzig devait devenir cité uniquement commerciale et devait être démilitarisée.

3. Comme je priai Monsieur de Ribbentrop de me remettre suivant la promesse allemande d'hier le texte de ces propositions, il déclara qu'il était trop tard maintenant étant donné que le représentant polonais n'était encore pas arrivé à Berlin à minuit.

4. Je fis remarquer que si l'on traitait la question de cette manière, on en arrivait à la conclusion que la demande d'envoi du représentant polonais

H0873-0091

à Berlin pour le 30 aout prenait un caractère d'ultimatum, malgré ce que lui et le Führer avaient assuré hier. Il le contesta et répondit que l'idée d'un ultimatum n'était qu'un produit de mon imagination. Pourquoi, lui ai-je demandé ensuite, ne pouvait-il pas laisser l'affaire suivre son cours normal, me donner une copie des propositions, convoquer l'Ambassadeur polonais en audience comme Monsieur Hitler m'en avait prié moi-même, et lui remettre les propositions à transmettre au Gouvernement polonais. Monsieur de Ribbentrop répondit en termes très vulgaires qu'il ne demanderait jamais sa visite à l'Ambassadeur. Il m'a fait comprendre que si l'Ambassadeur lui demandait une audience qu'il en irait autrement. Je lui dis que naturellement j'en informerais immédiatement mon gouvernement et il me répondit que, tandis que c'était son opinion personnelle il porterait tout ce que je lui avais dit à la connaissance d'Hitler. C'était l'affaire du Chancelier que de prendre une décision.

5. Puis nous nous sommes quittés là-dessus, mais je dois vous dire, que pendant tout cet entretien peu réjouissant toute l'attitude de Monsieur de Ribbentrop rappelait celle de Monsieur Hitler dans ses traits les plus mauvais. Il pesta d'ailleurs contre la mobilisation polonaise, mais je lui fis remarquer que ce fait ne pouvait être surprenant puisque, comme Monsieur Hitler me l'avait avoué lui même hier, l'Allemagne avait également mobilisé.

H0873-0092

Document no 94.

Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.

(telegraphiquement) Ministre des Affaires Etrangères.
31 Aout 1939.
12 Heures.

Vous devez, avec vos collègues francais, proposer au gouvernement polonais d'informer le Gouvernement du Reichm autant que possible directement, ou tout au moins par notre intermédiaire, qu'il est informé de notre dernière réponse au Gouvernement allemand et qu'il est d'accord en principe pour entamer directement des pourparlers.

Le Gouvernement francais craint que le gouvernement du Reich ne profite du silence du Gouvernement polonais.

H0873-0093

Document No 95.

Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie)

(Telegraphiquement)

Ministere des
Affaires Etrangères.
31, Aout 1939.
1.h.45.

Télegramme de Berlin du 30 Aout.

Veuillez informer immédiatement le gouvernement polonais et lui communiquer qu'à la suite de son accord de principe pour des pourparlers directs l'ambassadeur de Pologne à Berlin serait chargé d'informer le gouvernement allemand que au cas ou celui-ci aurait quelques propositions à faire, il est pret à transmettre ces propositions à son gouvernement. Le gouvernement polonais pourrait ainsi immédiatement les vérifier et faire des propositions pour entamer rapidement des négociations.

H0873-0094

N°96

Sir H. Kennard au Viscount Halifax (reçu 19.15) 466

(Par télégramme)

Varsovie le 31 aout 1939

Mon télégramme du 31 aout

M. Beck vient de me remettre à l'instant par écrit la réponse polonaise comme suite à la demarche de la nuit dernière, La traduction suivra dans mon prochain télégramme. Il nous a tout particulièrement prié de traiter l'affaire comme étant strictement confidentielle.

2. J'ai demandé à M.Beck quelles démarches il comptait entreprendre afin d'établir le contact avec le gouvernement du Reich. Il répondit qu'il chargerait maintenant Monsieur Lipski de demander un interview soit au Ministre des Affaires Etrangères soit au Secrétaire d'Etat afin de faire connaitre que la Pologne avait accepté les propositions britanniques. Je le pressai de le faire sans aucun retard.

3. Je lui demandai ensuite, quelle position prendrait l'Ambassadeur polonais au cas ou Mr, de Ribbentrop ou tout autre personne avec laquelle il serait appelé à parler lui remettrait les propositions allemandes. Il répondit que Monsieur Lipski ne serait pas autorisé à accepter semblable document, car ainsi que le prouvent des expériences antérieures, celui-ci pourrait d'une manière ou d'une autre être accompagné d'un ultimatum.

A mon avis il était absolument nécéssaire, qu'avant tout, le contact soit rétabli et qu'ensuite on discute en detail où, avec qui et sur quelle base les pourparlers pourraient commencer.

H0873-0095

4. Pour ce qui est de Dantzig il fit entendre que la situation y etait particulièrement serieuse labas. Des fonctionnaires polonais sont apprehendés, les communications ferroviaires interrompus et il tient pour absolument nécessaire que des demarches soient immédiatement entreprise pour trouver un modus vivendi permettant de relacher les gens incarcérés et de rétablir les communications ferroviaires. Il proposa Mr. Buckhardt pour cette mission.

5. Il confirma qu'il n'y avait pas eu d'autres incidents sérieux mais il déclara qu'il craignait, en relation avec des pourparlers quelconques, d'être obligé de faire appel à l'intervention du gouvernement de sa majesté.

6. Il ajouta, que, au cas ou il serait invité a venir à Berlin, il ne se rendrait naturellement pas à l'invitation , car il n'avait pas l'intention de se laisser traiter comme Mr. Hacha

N° 93
c'est à dire la nuit du 30-31 août
N° 97

N°98 suite -1-

H0873-0096

nr. 97

468

Sir H. Kennart au Viscount Halifax (recu à 18h. 30)
(Télégraphiquement) Varsovie, le 31 Août 1939

Ci-après le texte de la réponse polonaise,
en date du 31 Août 1939.

"(I) Le gouvernement polonais confirme qu'il est prêt - comme il l'a déja exprimé auparavant à un échange direct de vues avec le gouvernement allemand sur les bases telles qu'elles ont été proposés par le gouvernement anglais et telles qu'elles ont été communiquées par moi par le télégramme de Lord Halifax, en date du 28 Août, adressé au ministre plénipotentiaire anglais à Varsovie.

"(2) Le gouvernement polonais est également prêt à garantir formellement sur des bases réciproques qu'en cas de négociations les troupes polonaises ne porteront aucune atteinte à la frontière de l'Empire allemand à condition qu'une garantie similaire soit donnée que la frontière polonaise ne serait pas violée par les troupes de l'Empire allemand.

"(3) Dans la situation actuelle il est également nécessaire de créer un modus vivendi simple et provisoire pour la ville libre de Dantzig.

"(4) En ce qui concerne les propositions soumises au gouvernement polonais le 28 Août par l'entremise du ministre plénipotentiaire anglais à Varsovie, il serait nécessaire que le gouvernement anglais déclarât ce qu'il entend par garantie internationale relativement aux relations entre la Pologne et l'Empire allemand.

H0873-0097

Tant qu'il n'existera aucune réponse à cette question fondamentale, le gouvernement polonais se sent dans l'obligation de réserver entièrement son attitude dans cette affaire jusqu'à ce que des déclarations complètes soient parvenues.

H0873-0098

"(5) Le gouvernement polonais exprime l'espoir de pouvoir encore par la suite avoir recours à la médiation du gouvernement de Sa Majesté, au cas où des négotiations devraient être entamé avec l'Empire Allemand.

H0873-0099

N° 98 pages 192 a 197

411

Communication du Secretaire d'Etat à l'Ambassadeur britannique en date du 31 aout 1939 9h.45.

...Dansune note du 28 aout 1939 adressée au gouvernement allemand, le gouvernement royal britannique s'est deja déclaré pret à apporter sa médiation aux négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne au sujet du problème mis en litige. Il n'a laisse par la aucun doute à ce sujet, à savoir qu'il avait conscience- étant donne les incidents continuels et la tension europeenne generale- de l'urgence de l'affaire. Malgre le jugement sceptique qu'il apporte sur la volonte du gouvernement polonais d'arriver absolument à une entente, le gouvernement allemand, dans une note en réponse du 29 aout 1939, s'est declare pret, dans l'interet de la paix, a accepter la médiation ou la suggestion anglaise. Le gouvernement allemand, en appreciation des circonstances actuelles, a estime necessaire dans celle-ci de ses notes d'attirer à ce propos l'attention sur ce point que si l'on veut absolument ecarter le danger d'une catastrophe il faut agir rapidement et sans delai. Il s'est deja dans ce sens declare pret, à recevoir jusqu'au 30 aout 1939 au soir un delegue du gouvernement polonais, à la condition que celui-ci ait reellement plains pouvoirs, non seulement pour soutenir les discussions mais pour mener et conclure les negociations. Le gouvernement allemand a en outre expose qu'il croit pouvoir egalement jusqu'à l'arrivee de ce negociateur polonais à Berlin, rendre absorbables au gouvernement anglais les bases

H0873-0100

de l'offre d'entente. 47/a

Au lieu d'une déclaration au sujet de l'arrivée d'une personalité polonaise autorisée, le Gouvernement du Reich a reçu en guise de reponse au fait qu'il était disposé à une entente, tout d'abord la nouvelle de la mobilisation polonaise et, seulement le 30 août 1939 vers minuit, de l'Angleterre, l'assurance de caractère plutot general, que celle-ci, de son coté, se trouvait disposée à aider à l'ouverture de négociations.

H0873-0101

Bien que le projet deporter encore a la connaissance du gouvernement britannique la maniere de voir du gouvernement allemand au sujet des bases possibles de negociations fut tombe a cause du retard du negociateur polonais attendu par le gouvernement du Reich et étant donné que le gouvernement britannique lui-meme avait plaidé pour des negociations directes entre l'Allemagne et la Pologne, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich von Ribbentrop a donne a l'ambassadeur britannique à propos de la remise de la dernière note anglaise une connaissance exacte de la teneur des propositions allemandes prevues comme bases de negociations au cas de l'arrivee du plenipotentiaire polonais. Le gouvernement allemand pensait qu'on pouvait dans ces circonstances lui faire la au moins droit de nommer subsequemment et immediatement une personnalite polonaise. On ne doit pas , en effet, exiger du gouvernement allemand non seulement qu'il ne cesse d'affirmer qu'il se trouve pret de son cote a engager de telles negociations mais encore qu'il reste disposé à le faire, alors que du cote polonais on traine en longueur avec de vagues échappatoires et des déclarations creuses. Il ressort à nouveau d'une demarche faite entre-temps par l'Ambassadeur polonais que celui-ci n'est pas habilite non plus à participer à une discussion quelconque ou à negocier. De cette facon le Fuhrer et le gouvernement allemand ont maintenant attendu vainement pendant trois jours l'arrivée d'un negociateur polonais nanti desplains pouvoirs.

Dans ces conditions le gouvernement considere cette fois encore sespropositions comme pratiquement

H0873-0102

déclinées, bien qu'il ait l'opinion que celles-ci avaient été plus que loyales, fair et réalisables, dans la forme sous laquelle elles furent également communiquées au gouvernement anglais. Le gouvernement du Reich tient pour convenable de faire connaitre à l'opinion publique ces bases de négociations, communiquées par le Ministre des Affaires Etrangères Von Ribbentrop à l'Ambassadeur Britannique.

H0873-0103

La situation existant entre le Reich allemand et la Pologne est actuellement telle que tout autre incident pourrait mener a une explosion du cote des forces militaires de combat.

Tout resultat pacifique doit s'ensuivre dans un cadre qui garantisse , que les evenements, que ces situations ont occasionnees ne puissent se repeter a la premiere occasion offerte et que de cette facon un tel etat de tension ne soit pas reparti non seulement sur l' Europe Orientale mais aussi sur les autres territoires. Les motifs de ce developpement dependent de ce qui suit:

1. l'impossible trace de frontiere, comme il fut impose par le traite de Versailles,
2. le traitement impossible des minorites dans les territoires cedes.

Etant donne ces propositions le Gouvernement du Reich est amene par la a l'idee de trouver une solution durable, qui supprimerait cette situation impossible; qui fut creee par le trace des frontieres, une solution qui garantisse aux deux cotes leurs lignes de communication vitales et qui, autant que ceci soit d'ailleurs possible supprime le probleme des minorites,et autant que ceci ne soit pas possible, garantisse aux Minorites un avenir supportable et par la en verite qu'on leur assure une garantie digne de foi par leurs droits.

Le Gouvernement du Reich est d'avis, qu'il est de plus , d'une importance essentielle que les degats economiques et physiques qui ont ete occasionnes depuis 1918, doivent etre etablis clairement et etre separes dans leur totalite. Elle considere ces obligations bien entendu comme liantes pour les deux partis.

H0873-0104

Ces considerations menent aux propositions pratiques suivantes:

(1) La ville libre de Danzig devra, en regard de son caractere purement allemand ainsi que du desir unanime de sa population, revenir au Reich allemand.

(2) Le territoire du denomme Corridor, qui s'etend de la mer Baltique, jusqu'a la ligne MARIENWERDER, GRAUDENZ, KULM, BROMBERG, (inclus) et qui de la peut aller en direction occidentale vers SCHOENLANKE, doit decider lui-meme s'il veut appartenir a l'Allemagne ou a la Pologne.

(3) Dans ce but aura lieu dans ce territoire un plebiscite. Les suivants auront le droit de voter: Tous les allemands qui avaient leur domicile dans ces territoires au 1er janvier 1918 ou qui etaient nes la-bas a cette date et d'une facon generale les polonais, Cashoubes, etc.. qui avaient leur domicile a cette date (le 1er Janvier 1918) dans ces territoires ou qui etaient nes la-bas jusqu'a cette date. Les allemands qui ont ete chasses de ces territoires, devront dans le but du vote retourner la-bas, pour assurer un plebiscite objectif et egalement pour assurer les preparatifs etendus necessaires pour cela. Le territoire mentionne ci-dessus devra, comme dans le cas de la Saar, etre soumis a la surveillance d'une commission internationale a creer immediatement, dans laquelle les quatre Grandes Puissances, l'Italie, l'Union Sovietique , la France et l'Angleterre seront representees. Cette commission devra exercer tout droit de souverainete dans ce territoire avec ce but en vue, le territoire devra dans le plus court delai, sur lequel un accord est encore a prendre etre evacue des forces de combat polonaises, de la police polonaise et des ressortissants polonais.

H0873-0105

(4) Le port polonais de Gdingen , qui en principe represente un territoire soumis a la souverainete de l'Etat polonais pour autant qu'il est territorialement limite a la cite polonaise doit etre separe des territoires mentionnes ci-dessus. La frontiere exacte de ce port polonais doit etre determinee par l'Allemagne et la Pologne et en cas de necessite etre fixe par une commission internationale de demarcation de la frontiere.

(5) Pour etre sur d'avoir a sa disposition le temps necessaire, pour que les nombreux travaux , que la tenue d'un plebiscite regulier entraine avec lui, puissent etre executes, le plebiscite ne doit pas avoir lieu avant un delai de 12 mois .

(6) Pour assurer le libre transport entre l'Allemagne et la Prusse Orientale d'une part et entre la Pologne et la mer d'autre part, il sera pour la possibilite de libre transit dispose de chemins ferres et routiers. Dans cette conjoncutre seront elevees uniquement les livraisons qui sont necessaires a l'entretien et a la mise en marche des moyens de transport.

(7) La question, a quel cote un territoire appartient sera decide, par la simple majorite des voix donnes .

(8) Pour garantir, d'apres le plebiscite, une libre communication a l'Allemagne avec sa province Dantzig Prusse Orientale et a la Pologne une entree sur la mer, l'Allemagne doit sans consideration pour le resultat du plebiscite, au cas ou les territoires plebiscitaires reviendraient a la Pologne, maintenir une zone de trafic extra territoriale qui passe environ sur la ligne de Buetowa Dantzig ou Dirschau et sur laquelle on pourrait construire un autostrade et un chemin de fer a quadruple voie. Cette route et cette voie.....

H0873-0106

seront disposes de telle facon , que par cela les lignes de trafic polonaises ne seront pas troublees c.a.d. elles passeront soit au-dessus soit au-dessous de ces dernieres. La largeur de cette zone sera de 1 km et elle sera territoire d'etat allemand. Si le plebiscite s'avere favorable a l'Allemagne alors la Pologne devra obtenir les memes droits que l'Allemagne notamment le droit a une semblable communication extra territoriale par route et voie ferree aux fins d'un trafic libre et ininterrompu avec le port de Gdingen.

(9) Si le corridor devait revenir a la Pologne, ce dernier sedeclare autorise a entreprendre un echange de population avec la Pologne , dans la mesure ou les conditions regnant dans le corridor le permettent.

(10) Au sujet des droits particuliers que la Pologne desire recevoir dansle Port de Danzig, il y aurait lieu de negocier sur une base territoriale , contre des droits semblables qui seraient accordes a l'Allemagne dans le port de Gdingen.

(11) Pour faire disparaitre dans ce territoire le sentiment de menace reciproque, Danzig et Gdingen doivent etre des villes purement commerciales, c.a.d. elles ne doivent posseder aucune installation ou forteresse militaire.

(12) La peninsule de Hela qui apres le plebiscite reviendra a la Pologne ou a l'Allemagne devrait de la meme facon etre demilitarise dansles deux cas.

(13) Comme le gouvernement allemand doit emettre les plaintes les plus graves sur le traitement des minorites en Pologne et comme le gouvernement polonais de son cote s'est senti oblige d'elever des plaintes contre..

H0873-0107

l'Allemagne . Les deux partis s'accordent pour soumettre ces plaintes a un comite international d'enquete , dont la tache consisterait a soumettre toutes les plaintes sur les degats economiques et physiques et tout autre traitement terroriste a un examen . L'Allemagne et la Pologne donnent l 'assurance de reparer a nouveau les degats economiques ou autres qui etaient infliges des 2 cotes aux minorites depuis 1918 ,ou bien, d'assurer une complete reparation a ceux qui ont ete atteint dans leur vie economique par ces injustices.

(14) Pour enlever aux allemands qui dans la mesure du possible demeurent en Pologne et aux polonais qui demeurent en Allemagne dans la mesure du possible, le sentiment d'etre exclu de toutes les relations sociales et pour les preserver de la demande d'une occupation ou du fait de rendre des services qui seraient inconciliables avec leurs sentiments nationaux, l'Allemagne et la Pologne s'accordent a assurer les droits des 2 minorites au moyen d'un accord liant pour garantir de cette maniere a a ces minorites le maintien de leur libre developpement et la conservation de leur caractere racial et particulierement pour permettre a cette fin une fusion quelles tiennent pour necessaire. Les deux partis donnent l'assurance qu'elles n'appelleront pas les membres des minorites pour le service militaire.

(15) Dans le cas de la conlcusion d'un accord sur la base de ces propositions, l'Allemagne et la Pologne se declarent pretes a ordonner et a accomplir la demobilisation immediate de leurs troupes.

H0873-0108

(13) Les mesures necessaires a l'execution conciliante du traite ci-dessus doivent etre decidees en commun par l'Allemagne et la Pologne.

H0873-0109

No. 100

Le Vicomte HALIFAX à Sir H. KENNARD (Varsovie) 479

(par télégramme)

Ministère des Affaires
Etrangères, le 1er sept.1939

0.50 h

Vos télégrammes du 31 Aout.

1. J'ai le plaisir d'apprendre, que le Ministre de Pologne à Berlin est chargé de se mettre en rapport avec le Gouvernement allemand.

2. Je suis complètement d'accord sur la nécessité de discuter et sur le manque d'opportunité d'une visite de Mr. Beck à Berlin.

3. D'autre part, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement polonais hésite à donner à son ambassadeur les pleins pouvoirs pour accepter un document du gouvernement allemand et j'espère avec confiance que vous serez en mesure de faire modifier vos instructions à ce sujet. Le rapport qui nous a été soumis sur les propositions allemandes ne mentionnait aucun ultimatum et l'interprétation d'après laquelle la demande de recevoir la visite d'un plénipotentiaire polonais à Berlin le 30 Aout correspondait à un ultimatum, a été résolument repoussée par Mr Von Ribbentrop, au cours d'une conversation avec le représentant de Sa Majesté. Si ce document contenait un ultimatum, le Gouvernement polonais se refuserait naturellement à en discuter avant que l'ultimatum ne soit retiré. D'un autre coté, son refus d'accepter des propositions ne serait nullement compris des tierces puissances.

4. Je pensais que l'ambassadeur polonais aurait certainement été autorisé à accepter un document et à le transmettre avec

H0873-0110

la remarque

(a) que s'il équivalait d'une facon quelconque à un ultimatum, il pouvait dire d'avance que le Gouvernement polonais n'était absolument pas en mesure de discuter sur une telle base, et que

(b) dans tous les cas, d'après les vue du Gouvernement polonais, les questions relatives au lieu des négociations, aux bases sur lesquelles elles seraient menées, aux personnes qui y participeraient, devaient etre étudiées et résolues par les deux gouvernements.

5. Si des négociations ont lieu, le Gouvernement de Sa Majesté sera toujours pret, sur demande, de preter toute l'assistance en son pouvoir, pour arriver à une juste entente.

6. En ce qui concerne une garantie internationale, il faudrait sans aucun doute qu'elle fut discutée dans tous les détails, Le Gouvernement de Sa Majesté envisagerait une garantie du respect (véritable et complet) de tout accord réalisé.

7. En ce qui concerne Danzig, nous partageons complètement la manière de voir de Mr Beck sur l'importance de l'établissement d'un modus vivendi. Nous avons déjà soumis une proposition en ce sens au Gouvernement allemand et la renouvellerons en nous référant au paragraphe 4 de votre télégramme du 31 Aout. Si le Gouvernement allemand se déclare d'accord je me mettrai de suite en rapports avec Mr Burckhardt.

8. Je vous prie de parler tout de suite dans ce sens avec Mr Beck.

Nos 96-97

suite -No 100-

H0873-0111

No 101

481

Sir H. KENNARD au Vicomte HALIFAX.
Envoyé le 1er septembre a 19 h 43
Reçu le 2 septembre à 2 heures.
(télégramme)

Varsovie, le 1er septembre 1939

Votre télégramme du 1er septembre a été déchiffré aujourd'hui à 4 heures.

2. Mr LIPSKI a parlé déjà hier à 18 h 30 chez le Ministre des Affaires Etrangères allemand. En considération de ce fait, suivi de l'entrée des troupes allemandes en Pologne, il serait évidemment inutile que j'entreprenne les démarches proposées par vous.

H0873-0112

No 102

Sir N. HENDERSON au Vicomte HALIFAX
(reçu a 0 h 10 le 1er septembre)
(par télégramme)

482

Berlin, le 31 aout 1939

Ce qui suit est la traduction d'une information que l'ambassadeur polonais a remise ce soir au Ministre des Affaires Etrangères allemand.

"Pendant la nuit le Gouvernement polonais fut avisé par le Gouvernement anglais de l'échange de nouvelles avec le Gouvernement allemand au sujet de la possibilité de discussions directes entre les Gouvernements allemand et polonais.

Le Gouvernement Polonais est d'accord sur la proposition du Gouvernement anglais ; une réponse formelle sur ce point vous parviendra très rapidement.

J'entends dire qu'aucune discussion n'a eu lieu".

H0873-0113

No. 105

Déclaration du premier ministre du Royaume-Uni faite à la Chambre des communes le 1er september 1939:

"Je n'ai pas l'intention de parler longuement ce soir. Le temps est à l 'action plutôt qu'aux discours. Il y a dix-huit mois, en cette Chambre, je souhaitais de ne pas voir tomber sur moi la responsabilité de demander à notre pays d'accepter l'horreur du recours aux armes. Je crains de ne pouvoir être capable d'éviter cette responsabilité. Toutefois, quoi qu'il en soit, je ne saurais désirer, dans l'éviter oette responsabilité. Toutefois, quoi qu'il en soit, je ne saurais désirer, dans l'éventualité d'un tel fardeau tombant sur mes épaules, de conditions plus claires que celles qui existent présentement.

Quant à ce qui est mon devoir, nul ne peut dire que le Gouvernement aurait pu faire davantage pour favoriser constamment un règlement honorable et équitable du différend germano-polonais. Et nous n'avons négligé aucun moyen d'exposer bien clairement au Gouvernement allemand que, s'il insistait pour employer encore la force comme il l'a fait dans le passé, nous étions résolus à le combattre par la force.

Maintenant que tous les documents relatifs à cette affaire ont été rendus publics, nous affronterons le verdict de l'histoire, sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe pése sur les épaules d'un seul homme, le chancelier allemand, qui n'a pas hésité à plonger le monde dans la misére afin d'assouvir ses ambitions insensées.

Je désire remercier la Chambre pour l'indulgence qu'elle m'a témoignée en deux circonstances récentes en n'exigeant pas de moi des renseignements qu'elle savait fort bien que je ne pouvais lui communiquer tandis que ces négociations se poursuivaient encore. J'ai fait compiler dans un Livre lanc toute la correspondance échangée avec le Gouvernement allemand. Certaines difficultés, je le regrette, font qu'il n'y en a présentement qu'un petit nombre d'exemplaires de disponibles, mais je crois savoir que d'autres exemplaires parviendront à la Chambre au cours de la séance.

H0873-0114

Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de donner des détails sur ces documents qui appartiennent maintenant à l'histoire. Ils établissent d'une facon parfaitement claire que notre objet a été de soumettre le différend germano-polonais à une discussion entre les deux pays eux-mêmes, et cela sur un pied d'égalité, en vue d'un règlement qui sauvegarderait l'indépendance de la Pologne, règlement dont la réalisation serait assurée par des garanties internationales. Je désire citer un passage d'une communication récente, datée du 30 août, car il établit clairement combien facilement le choc final eût pu être évité si le Gouvernement allemand avait eu le moindre désir d'en arriver à une solution pacifique. Voici ce que nous disions dans ce document:

"Le Gouvernement de Sa Majesté se rend parfaitement compte de la nécessité de hâter l'inauguration des discussions et il partage les craintes du chancelier surgissant du fait que deux armées mobilisées se trouvent en face l'une de l'autre. Il insiste donc fortement pour que les deux parties prennent l'engagement de ne pas commettre d'acte d'agression au point de vue militaire tant que dureront les négociations. Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'il pourra obtenir cet engagement de la part du Gouvernement polonais, si le Gouvernement allemand donne des assurances de même nature."

La teneur de ce télégramme, qui fut communiqué à la Pologne, amena une réponse instantanée du gouvernement polonais datée le 31 août, et où celui-ci dit:

"Le Gouvernement polonais est également prêt, advenant le cas où des négociations auraient lieu, à donner, sur une base de réciprocité, une garantie formelle que les troupes polonaises ne violeront pas les frontières du Reich allemand pourvu que l'Allemagne garantisse pareillement que ses troupes respecteront les frontières de la Pologne."

Nous n'avons jamais reçu de réponse de la part du Gouvernement allemand à cette proposition, laquelle, si elle avait été suivie, aurait pu écarter la catastrophe qui est survenue ce matin.

H0873-0115

Nr. 105/2

Au cours de la radio-émission allemande d'hier soir, 485 + 486
laquelle énonçait les 16 points des propositions faites par l'Allemagne, nous relevons la phrase suivante"
"Dans les circonstances, le Gouvernement du Reich considère que ses propositions sont rejetées."

Je Dois examiner cette déclaration et dire à la Chambre quelles sont les circonstances. Tout d'abord, permettez-moi de dire que l'Allemagne n'a jamais communiqué ces propositions à la Pologne.

Voici l'historique de l'affaire. Mardi, le 29 août, en réponse à une note que nous lui avions adressée, le Gouvernement allemand a déclaré, entre autres choses, qu'il allait rédiger immédiatement des propositions en vue d'en arriver à une solution qui lui serait acceptable et qu'il les mettrait, si faire se pouvait, à la disposition du Gouvernement britannique avant l'arrivée du négociateur polonais. En examinant le Livre Blanc, on se rendra compte que le gouvernement allemand avait déclaré qu'il comptait sur l'arrivée d'un plénipotentiaire polonais à Berlin le 30 août, c'est-à-dire le lendemain. Dans l'intervalle, naturellement, nous attendions ces propositions.

Le lendemain soir, notre ambassadeur, au cours d'une entrevue avec M. de Ribbentrop, secrétaire allemand des Affaires étrangères, pria instamment ce dernier de bien vouloir, aussitôt le texte de ces propositions rédigé-car nous n'en avions pas reçu d'autre nouvelle-inviter l'ambassadeur polonais à se présenter chez lui et lui remettre lesdites propositions afin qu'il les communiquât à son Gouvernement. Sur ce, rapporte notre ambassadeur, M. de Ribbentrop, s'exprimant dans les termes les plus violents, déclara qu'il ne prierait jamais l'ambassadeur polonais de lui rendre visite. Il laissa entendre, d'autre part, qu'il pourrait en être autrement si celui-ci lui demandait une entrevue.

Or je ferai remarquer à la Chambre que ceci s'est passé mercredi soir, date à l'expiration de laquelle, comme l'affirme maintenant l'Allemagne dans une déclaration communiqué hier soir, toute négociation avec la Pologne deviendrait impossible. Il est donc manifeste que l'Allemagne prétend jeter tout le blâme sur la Pologne parce que cette dernière n'avait encore entamé avec elle,

H0873-0116

mercredi soir, aucune discussion sur une série de propositions dont elle ne fut jamais saisie.

Et que dire de nous-mêmes? Lors de l'entrevue de mercredi soir à laquelle j'ai fait allusion, M.de Ribbentrop produisit un long document dont il fit lecture, en allemand, à haute voix et très rapidement. A la suite de cette lecture, notre ambassadeur le pria naturellement de lui fournir un exemplaire du document en question, mais on lui répondit qu'il était alors trop tard, étant donné qu'à minuit le représentant polonais n'était pas arrivé a Berlin. De telle sorte que, monsieur l'Orateur, l'on ne nous fit jamais tenir copie de ces propositions, et nous les avons entendues, pour la première fois, à la radio hier soir.

Voilà, monsieur l'Orateur, les faits sur lesquels s'appuie le Gouvernement allemand pour conclure que ses propositions ont été rejetées. N'est-il pas évident que, pour lui, la négociation consistait en ce que, à la suite d'une demande presque instantanée, un plénipotentiaire polonais se rendît à Berlin, où d'autres l'avaient précédé, pour y prendre connaissance d'une série de demandes qu'il devrait accepter en bloc ou rejeter?

Je ne veux exprimer aucune opinion sur ces demandes elles-mêmes, estimant que je n'ai pas lieu de le faire. La seule ligne de conduite à suivre, à notre avis-et nous nous accordons tous sur ce point - eût été de communiquer ces propositions aux Polonais, en leur laissant le temps de les étudier et de dire si, à leur sens, elles portaient préjudice ou non, aux intérêts primordiaux de la Pologne que l'Allemagne nous avait promis antérieurement de respecter.

Hier soir encore, l'ambassadeur polonais eut une nouvelle entrevue avec le secrétaire allemand des Affaires étrangères, M. de Ribbentrop, à qui il affirma, ce que le Gouvernement polonais avait déjà déclaré publiquement d'ailleurs, que la Pologne était prête à entamer, d'égal à égal avec l'Allemagne, des négociations visant au règlement de leur différend. Quelle fut alors la réponse du Gouvernement allemand? En guise de réponse, et sans que l'on ait échangé une autre parole, l'armée allemande traversait ce matin, à l'aube, la frontière polonaise, et l'on rapporte qu'elle procède depuis lors au bombardement de villes non fortifiées.

H0873-0117

4 x 1

490

Dans les circonstances, nous n'avons pas d'alternative. L'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin et l'ambassadeur francais ont recu instruction de remettre au Gouvernement allemand le document suivant:

> " De bonne heure ce matin, le chancelier allemand a fait une proclamation à l'armée allemande, laquelle démontre clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne. Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement francais ont recu des renseignements portant que les troupes allemandes ont travers'la frontière polonaise et attaquent des villes de ce pays. Dans les circonstances, il appert aux gouvernements du Royaume-Uni et de la France que par cette mesure le Gouvernement allemand a créé une situation (à savoir, un acte d'agression contre la Pologne, qui menace l'indépendance de ce pays) qui met les gouvernements du Royaume-Uni et de la France dans l'obligation de tenir l'engagement pris envers la Pologne de venir à son aide. Je dois en conséquence avertir Votre Excellence qu'à moins que le Gouvernement allemand ne soit prêt à assurer de facon satisfaisante le Gouvernement de Sa Majesté que le Gouvernement allemand a suspendu tout acte d'agression contre la Pologne et qu'il est prêt à retirer promptement son armée du territoire polonais, le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni remplira ses engagements envers la Pologne sans hésiter."

Si ce dernier avertissement recoit une réponse défavorable-et je n'oserais pas dire qu'il en sera autrement-l'ambassadeur de Sa Majesté a instruction de demander ses passeports.

Dans ce cas, nous sommes prêts. Nous avons pris hier de nouvelles mesures en vue de compléter nos préparatifs de défense. Ce matin, nous avons donné l'ordre de mobilisation générale de la marine royale, de l'armé et de l'aviation royale. Nous avons également pris, tant au pays qu'à l'extérieur, d'autres mesures dont la Chambre ne s'attend sans doute pas à connaître les détails. Pour résumer, elles marquent la dernière étape de plans concertés. Ces dernières mesures peuvent être promptement mises à exécution et sont à la fois susceptibles d'être

H0873-0118

4917

442

différées jusqu'à ce que la guerre semble inévitable. Des dispositions ont aussi été prises, en vertu des pouvoirs conférés par la Chambre la semaine dernière, en vue de maintenir les approvisionnements des différentes denrées.

Nous ne pouvons nous empêcher aujourd'hui de nous reporter en pensée aux jours de 1914 et de comparer notre position actuelle avec celle d'alors. Où en sommes-nous aujourd'hui? Voici la réponse: toutes nos armes sont prêtes et la situation est, à tous points de vue, plus favorable et plus rassurante qu'en 1914; en outre, parallèlement à nos cadres de combat, nous avons constitué un vaste organisme de défense passive en vertu de nos mesures de précautions contre les raids aériens. Quant aux besoins immédiats, les effectifs de la marine, de l'armée et de l'aviation de Sa Majesté sont heureusement aussi complets que leurs cadres peuvent présentement le permettre. Il y a cependant certaines catégories de services où l'on a immédiatement besoin d'hommes pour la défense tant militaire que civile. Cela sera annoncé en détail par les journaux et la B.B.C. La chose la plus importante et la plus satisfaisante à noter est qu'il n'est pas aujourd'hui besoin de faire un appel général de recrues comme le fit lord Kitchener il y a 25 ans. Cet appel a déjà été fait il y a quelques mois et les hommes sont disponibles. Voilà pour le présent immédiat. Envisageons maintenant l'avenir. En présence de la tâche énorme qui se présente devant nous, étant donné surtout l'expérience que nous avons de ce côté, il est essentiel que nous organisions cette fois notre capital humain d'une façon aussi méthodique, équitable et économique que possible. Nous nous proposons donc de présenter immédiatement une loi conçue à cette fin. Nous allons déposer devant vous un projet de loi qui, à toutes fins pratiques, équivaudra à une expansion du Military Training Act. Sous le régime de cette loi, tous les hommes dont les âges varient de 18 à 41 ans seront rendus sujets au service militaire dès qu'ils seront appelés. Nous n'avons pas l'intention d'appeler au début un nombre bien considérable d'hommes en dehors de ceux qui sont présentement passibles de mobilisation, et nous allons prendre des mesures pour ne pas priver l'industrie des hommes dont elle a essentiellement besoin.

H0873-0119

Il ne me reste qu'une chose à signaler avant de terminer mon discours, et c'est de manifester ma satisfaction et celle du Gouvernement de Sa Majesté de ce que, durant les derniers jours de crise, Signor Mussolini a aussi fait de son mieux pour en arriver à une solution. Il ne nous reste plus maintenant qu'à nous mettre résolument à l'oeuvre et à entreprendre, avec la détermination de la mener à bonne fin, cette lutte que nous avons ardemment essayé d'éviter. Nous nous y engagerons avec la conscience parfaitement tranquille et forts de l'appui des Dominions et de l'Empire britannique, ainsi qu'avec l'approbation morale de la plus grande partie du monde. Nous n'en voulons aucunement au peuple allemand, sauf quil se laisse gouverner par un Gouvernement nazi. Tant que ce Gouvernement existera et qu'il continuera d'appliquer les méthodes auxquelles il n'a cessé de recourir depuis deux ans, il n'y aura pas de paix en Europe. Nous passerions simplement d'une crise à une autre et verrions les pays attaqués tour à tour au moyen de méthodes dont la technique démoralisante nous est maintenant bien connue. Nous avons décidé que ces méthodes doivent cesser. Si, à la suite de cette lutte, nous arrivons à rétablir encore dans le monde les régles de la bonne foi et la renonciation à la force, alors les sacrifices qui nous auront été imposés trouveront leur entière justification.

H0873-0120

Ri-Exhibit No 209

COPIE

494

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 464

REPONSE DU FUHRER AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE REMISE A L'AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE. 29 AOUT 1939, A 18 h. 45.

L'Ambassadeur de Sa Majesté britannique à Berlin a transmis au Gouvernement de Sa Majesté britannique les suggestions que j'ai cru devoir soumettre, pour

1. exprimer, une fois de plus, la volonté du Gouvernement allemand de s'entendre sincérement avec l'Angleterre, de collaborer et d'entretenir des relations d'amitié avec elle;

2. de ne laisser aucun doute sur le fait qu'une entente de ce genre ne saurait être achetée au prix d'une renonciation à des intérêts vitaux allemands et encore moins en faisant des sacrifices d'exigences procédant aussi bien du droit géneral de l'humanité que de la dignité nationale et de l'honneur de notre peuple.

Le Gouvernement allemand a constaté avec satisfaction d'après la teneur de la réponse du Gouvernement britannique et le commentaire verbal de l'Ambassadeur de Sa Majesté que le Gouvernement britannique était disposé, lui aussi à améliorer les rapports anglo-allemands, à les développer et à les compléter dans le sens des suggestions allemandes.

Le Gouvernement britannique est également convaincu que la suppression de la tension germano-polonaise, tension devenue intolérable, est la condition préalable de la réalisa-

H0873-0121

tion de cet espoir. 494a

Depuis l'automne de l'année passée, et en tout dernier lieu en mars 1939, des propositions verbales et écrites ont été soumises au Gouvernement polonais, propositions qui, eu egard à l'amitié alors existante entre l'Allemagne et la Pologne, étaient de nature à permettre une solution des questions litigieuses acceptable pour les deux parties. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique sait que le Gouvernement polonais a cru devoir, en mars de cette année, décliner définitivement ces propositions. Ce refus a été en même temps pour ce Gouvernement un prétexte ou une occasion de prendre des mesures militaires qui, depuis, n'ont cessé d'etre développées. Dès le milieu du mois passé l'Etat polonais a, de fait, mobilisé En liaison avec ces mesures, de nombreux empiètements ont eu lieu dans la Ville Libre de Dantzig de la part des autorités polonaises; des exigences revetant la forme d'ultimatums plus ou moins menacants ont été formulées à l'égard de cette ville. Il a été procédé à une fermeture des frontières qui, après avoir eu tout d'abord un caractère douanier, s'est ensuite elargie en revetant un caractère militaire et en s'étendant au trafic, en vue d'amener la décomposition au point de vue politique et la destruction au point de vue économique de cette collectivité allemande.

A cela s'ajoutent les brutalités révoltantes, barbares, et tous genres de persécutions dont est victime l'importante minorité allemande de Pologne, sevices qui sont allés jusqu'à l'assassinat de nombreux

H0873-0122

Allemands vivant dans ce pays ainsi qu'à l'exil à l'intérieur dans les circonstances les plus cruelles. Il y a là un état de choses intolérable pour une grande Puissance. Il a contraint l'Allemagne après de longs mois d'attente à faire les démarches nécessaires pour la sauvegarde de ses interets légitimes. Et le Gouvernement allemand ne peut que donner au Gouvernement britannique l'assurance la plus formelle qu'il est maintenant impossible de continuer à supporter pareil état de choses ou même tout simplement de le considérer les bras croisés.

La demande du Gouvernement allemand répond, elle, à la pensée de révision du Traité de Versailles reconnue dès le début, nécessaire dans cette région, pensée comportant le retour de Dantzig et du Corridor à l'Allemagne et la garantie de l'existence de l'ethnie allemande dans le surplus du territoire restant à la Pologne.

Le Gouvernement allemand constate avec satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté britannique est, lui, aussi, en principe convaincu que la situation à laquelle nous sommes arrivés doit aboutir à une solution. Il croit devoir, en outre, admettre que le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne doute pas qu'il ne s'agisse plus ici d'un état de choses pour la suppression duquel on disposerait de jours, voire de semaines, alors qu'on n'a peut-etre plus que quelques heures à disposition. Car, en présence de la désorganisation qui se manifeste en Pologne, il y a lieu de compter à tout instant avec la possibilité de survenue d'actes qu'il serait impossible à l'Allemagne de tolérer.

Si le Gouvernement de Sa Majesté britannique croit

H0873-0123

encore que ces graves différends soient susceptibles d'être résolus à l'aide de négociations directes, le Gouvernement allemand, lui, ne peut malheureusement plus, de prime abord, partager cette manière de voir. N'a-t-il pas, en effet, tenté de s'engager dans la voie de nègociations pacifiques ? Mais il n'a pas trouvé l'appui du Gouvernement polonais, repoussé qu'il a été par des mesures militaires brusquement prises dans le sens de l'évolution à laquelle il a déjà fait allusion.

Le Gouvernement de Sa Majesté britannique insiste sur deux points : à savoir.

1. que l'on écarte le plus rapidement possible par des négociations directes le danger imminent d'une déflagration et

2. que l'on accorde les garanties nécessaires à l'existence de l'Etat polonais qui subsistera, garanties internationales de caractère tant économique que politique.

Le Gouvernement allemand se voit amené, à cet égard à faire la déclaration suivante :

En dépit du scepticisme qu'il éprouve au sujet des perspectives de conversation directe, il n'en accepte pas moins la proposition anglaise et il est disposé à entrer en conversation. Il le fait exclusivement sous l'impression - ainsi qu'il l'a déjà souligné - de la communication écrite du Gouvernement de Sa Majesté britannique d'où il résulte que ce dernier désire également un accord amical prenant pour base les points indiqués à l'Ambassadeur Henderson. Le Gouvernement allemand veut, par là, donner au Gouvernement de Sa Majesté britannique ainsi qu'au peuple anglais une preuve de la sincérité de l'intention allemande d'aboutir à une amitié

H0873-0124

durable avec la Grande-Bretagne. 496

Il est, toutefois, du devoir du Gouvernement allemand d'attirer l'attention du Gouvernement britannique sur le fait qu'en cas de transformation des conditions territoriales de la Pologne, il ne serait plus en mesure de s'engager ou de prendre part à des garanties sans l'adjonction de l'Union des Soviets.

Par ses propositions le Gouvernement allemand n'a d'ailleurs jamais eu l'intention de porter atteinte à des intérets d'importance vitale pour la Pologne ou de mettre en question l'existence d'un Etat polonais indépendant. Dans ces conditions, le Gouvernement allemand accepte l'offre du Gouvernement de Sa Majesté britannique de s'entremettre pour l'envoi à Berlin d'une personalité polonaise munie de pleins pouvoirs. Il compte que cette personalité arrivera le mercredi, 30 aout 1939.

Le Gouvernement allemand préparera immédiatement les propositions d'une solution acceptable pour lui et les tiendra également à la disposition du Gouvernement britannique, si possible, avant l'arrivée du négociateur polonais.

Copie certifiée conforme
signature:
Dr Martin HORN
Avocat.

H0873-0125

Ri-Exhibit No 210

COPIE

497

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.:

No 466

ENTRETIEN DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES AVEC L'AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE. 30 AOUT 1939, A MINUIT.

Notice du Ministre plénipotentiaire Schmidt.

Henderson a remis le mémorandum ci-annexé du Gouvernement britannique. Il a ajouté qu'il était chargé de traiter de vive voix deux autres points.

On ne pouvait attendre du Gouvernement polonais une complète réserve que si le Gouvernement allemand, de son coté de la frontière, observait la même attitude et que, de la part de la minorité allemande en Pologne, il n'y eut aucune provocation! Des rapports circulaient selon lesquels les Allemands en Pologne commettaient des actes de sabotage qui justifieraient les mesures de répression les plus vigoureuses de la part du Gouvernement polonais. Le Ministre des Affaires Etrangères repoussa cette observation avec la plus grande énergie. L'Allemagne n'avait connaissance que de provocations exclusivement polonaises, mais il ajouta que la propogande polonaise semblait n'être pas demeurée sans effet sur le Gouvernement britannique. Les Polonais se livraient à des actes de sabotage absolument inouis. Il se refusait du reste à s'entretenir de ce sujet avec le Gouvernement Britannique.

Une autre instruction d'Henderson était relative à la

H0873-0126

réponse dans laquelle ce Gouvernement s'était déclaré prêt à entrer en contact direct avec la Pologne, si le Gouvernement polonais envoyait immédiatement un représentant muni de pleins pouvoirs. Le Gouvernement britannique n'était pas à même de recommander au Gouvernement polonais d'accepter cette procédure. Il proposait au Gouvernement allemand d'amorcer les négociations par la voie diplomatique, c'est-à-dire, en remettant ses propositions à l'Ambassadeur de Pologne pour permettre à celui-ci, d'accord avec son Gouvernement, de préparer des pourparlers directs germano-polonais. Si le Gouvernement allemand faisait parvenir également ces propositions au Gouvernement britannique et que celui-ci fut d'avis que ces propositions constituaient une base solide de règlement des problèmes en question, ce Gouvernement exercerait son influence à Varsovie en faveur d'une solution.

Henderson , se référant au dernier paragraphe de la réponse allemande de la veille, demanda si les propositions allemandes étaient déjà élaborées et si l'on pouvait les lui remettre.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne lui répondit que 1) la médiation britannique n'avait pu jusqu'ici qu'un clair résultat : la mobilisation polonaise, 2) que du coté allemand on avait compté sur la venue d'un représentant de la Pologne aujourd'hui même. Ce n'était pas comme l'Ambassadeur britannique l'avait supposé erronément, un ultimatum, mais comme le Fuhrer l'avait déjà expliqué la veille une proposition pratique dictée par les conjonctures de l'heure. Jusqu'à minuit, on n'avait, du coté allemand, reçu aucune nouvelle de la Pologne. La question d'une proposition éven-

H0873-0127

tuelle n'avait donc plus d'intéret actuel. Mais pour montrer quelles propositions l'Allemagne avait l'intention de faire, si le représentant de la Pologne était venu, le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne lut les propositions allemandes ci-annexées et les expliqua dans le détail.

Henderson répliqua que la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne - déclaration suivant laquelle l'absence du représentant de la Pologne jusqu'à mercredi minuit oterait aux propositions primitivement projetées par l'Allemagne tout intéret d'actualité - semblait confirmer son interprétation du caractère ultimatif de ces propositions.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne protesta à nouveau énergiquement contre cette interprétation et attira l'attention sur la déclaration formulée la veille par le Fuhrer: la hate s'imposait par le fait que deux armées mobilisées se trouvaient à portée de fusil et qu'à tout moment un incident pouvait déclencher de sérieux conflits.

Henderson proposa finalement au Ministre des Affaires Etrangères D'Allemagne de convoquer l'Ambassadeur de Pologne et de lui remettre les propositions allemandes.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne déclina personnellement cette procédure et mit fin à l'entretien en réservant au Fuhrer toutes les décisions.

Schmidt.

Copie certifiée conforme

Signature:

Dr Martin HORN

Avocat

H0873-0128

Ri Document No 211a

COPIE

499

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 211 a

ANNEXE 1.

MEMORANDUM DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE REMIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES PAR L'AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE. 30 AOUT 1939, A MINUIT.

1. Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie le fait que le Gouvernement allemand indique très amicalement dans la déclaration que contient sa réponse, son désir d'une entente germano-anglaise, et apprécie également l'indication que cette considération a influencé sa politique.

2. Le Gouvernement de Sa Majesté déclare à nouveau qu'il partage tout à fait le désir d'une amélioration des rapports exprimé par le Gouvernement allemand ; il faut cependant tenir compte à ce sujet de ce qu'il ne peut pas pour l'amour de ces relations, sacrifier les intérets de ses amis. Il comprend pleinement que le Gouvernement allemand ne saurait sacrifier des intérets vitaux de l'Allemagne, mais le Gouvernement polonais se trouve dans le même situation et le Gouvernement de Sa Majesté croit que les intérèts vitaux des deux pays ne sont pas incompatibles.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté prend acte de ce que le Gouvernement allemand accepte la proposition et est prèt à procéder à un échange de vues direct avec le Gouvernement polonais.

H0873-0129

4. Le Gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir conclure que le Gouvernement allemand accepte en principe la condition que tout réglement devrait dépendre d'une garantie internationale. La question de savoir qui doit participer à une telle garantie serait à discuter ultérieurement, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que, pour éviter une perte de temps, le Gouvernement allemand entreprendra aussitot des démarches pour obtenir l'assentiment de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques dont le Gouvernement de Sa Majesté a toujours prévu la participation à la garantie.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté prend acte également de ce que le Gouvernement allemand reconnait le point de vue du Gouvernement britannique quant aux intérets vitaux et à l'indépendance de la Pologne.

6. En ce qui concerne les revendications spéciales que le Gouvernement allemand annonce dans un alinéa précédent de sa résponse, le Gouvernement de Sa Majesté doit faire des réserves expresses. Il croit comprendre que le Gouvernement allemand élabore actuellement des propositions pour une solution. Sans aucun doute, ces propositions seront examinées avec le plus grand soin pendant l'échange de vues. On pourra décider ensuite dans quelle mesure ces dernières seront conciliables avec les conditions essentielles que le Gouvernement de Sa Majesté a fait connaitre, et que le Gouvernement allemand s'est déclaré disposé à accepter.

7. Le Gouvernement de Sa Majesté va immédiatement faire connaitre au Gouvernement polonais la réponse du Gouvernement allemand. La méthode de la prise de contact et les

H0873-0130

arrangements pour un échange, de vues doivent etre naturellement convenus en toute hate entre les Gouvernements allemand et polonais. Le Gouvernement de Sa Majesté est cependant d'avis qu'il serait impraticable d'établir dès aujourd'hui cette prise de contact.

8. Le Gouvernement de Sa Majesté reconnait bien qu'il est nécessaire de se hater pour entamer les pourparlers et partage les craintes de Monsieur le Chancelier du fait de la proximité de deux armées mobilisées qui se trouvent face à face. Il recommande instamment que les deux partis s'engagent à ce qu'aucun mouvement militaire agressif n'est lieu au cours des pourparlers. Le Gouvernement de Sa Majesté compte fermement qu'il pourrait obtenir un tel engagement de la part du Gouvernement polonais si le Gouvernement allemand voulait donner une assurance similaire.

9. Le Gouvernement de Sa Majesté propose en outre qu'un modus vivendi soit établi provisoirement pour Dantzig afin d'éviter les incidents qui risqueraient d'aggraver encore les relations germano-polonaises.

Berlin, le 30 aout 1939.

Copie certifiée conforme
signature:
Dr Martin HORN
Avocat

H0873-0131

Ri-document 211 B

COPIE

501

EXtrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No466- Annexe II

PROPOSITION DE REGLEMENT DU PROBLEME DE DANTZIG ET DU CORRIDOR AINSI QUE DE LA QUESTION GERMANO-POLONAISE DES MINORITES.

La situation qui s'est créée entre l'Allemagne et La Pologne est actuellement telle que tout nouvel incident peut amener une conflagration entre les deux forces militaires qui ont occupé leurs positions. Toute solution pacifique doit être de telle nature que les évènements qui sont à l'origine d'une telle situation ne puissent se renouveler à la prochaine occasion, et que non seulement l'Est de l'Europe mais aussi d'autres contrées ne puissent se trouver ainsi de nouveau exposées à la même tension.

Les causes de ce développement résident

1)- dans l'impossible tracé de frontière tel qu'il a été établi par le "dictat" de Versailles;

2)- dans l'impossible traitement de la minorité dans les territoires enlevés à l'Allemagne.

Le Gouvernement allemand part donc, dans ses propositions, de l'idée de trouver une solution définitive qui mette fin à l'impossible situation résultant du tracé de frontiere, assure aux deux parties leurs voies de communication d'importance vitale, élimine autant que possible le problème des minorités et, dans la mesure où cela n'est pas possible, rend supportable le sort des minorités par une sûre garantie de leurs droits.

H0873-0132

Le Gouvernement allemand est convaincu qu'il est, à cet égard indispensable de dévoiler les dommages économiques et physiques qui se sont produits depuis 1918 et de les réparer intégralement. Il considère naturellement cette obligation comme liant également les deux parties.

De ces considérations découlent les propositions pratiquent suivantes :

1)- La Ville Libre de Dantzig, vu son caractère purement allemand et la volonté unanime de sa population, fait immédiatement retour à l'Allemagne.

2)- Le territoire appelé Corridor, qui se poursuit de la Baltique jusqu'à la ligne de Marienwerder-Graudenz-Kulm-Bromberg (y compris ces villes) et, vers l'ouest, dans la direction de Schönlanke, décidera lui-même de son appartenance à l'Allemagne ou à la Pologne.

3)- A cet effet, ce territoire procèdera à un plébiscite. Auront droit de vote tous les Allemands qui étaient domiciliés dans ce territoire au premier janvier 1918 ou qui y sont nés jusqu'à cette date, ainsi que tous les polonais, Cassubes etc! qui étaient domiciliés à cette date dans ce territoire où y étaient nés jusqu'à cette date. Les Allemands chassés de ce territoire y retourneront pour exercer leur droit de vote. Afin de garantir l'objectivité du plébiscite, et d'assurer les amples travaux préparatoires nécessaires, le territoire mentionné sera soumis, comme ce fut le cas pour le territoire de la Sarre, à une commission internationale à former immédiatement qui se composera des quatre grandes puissances : Italie, Union Soviétique, France, Angleterre. Cette commission exercera tous les droits de souveraineté dans

H0873-0133

de territoire. A cet effet, ce territoire sera evacué, dans un délai à convenir et qui serait des plus brefs, par tout le personnel militaire polonais, par la police polonaise et les autorités polonaises.

4).- Reste exepté de ce territoir le port polonais de Gdingen, qui est , en principe, territoire de souveraineté polonaise, pour autant qu'il se borne territorialement à l'habitat de la minorité polonaise y établie.

Les frontières précises de ce porte polonais seraient à fixer entre l'Allemagne et la Pologne, et, si besoin en est , à déterminer par un tribunal arbitral international.

5).-Afin d'assurer le temps nécessaire aux amples travaux qui devront etre executés pour garantir un plebiscite équitable, il entendu que ce plébiscite n'aura pas lieu avant douze mois.

6).-Afin de garantir, sans restrictions, durant cette période, à l'Allemagne ses communications avec la Prusse orientale et, à la Pologne, son accès à la mer, seront déterminées des routes et des lignes de chemin de fer rendant possible le libre transit. Seules, seront percues les taxes qui sont nécessaires pour l'entretien des voies de communication et pour l'exécution des transports.

7).-La question de ressotissance du territoire sera décidée à la simple majorité des voix émises.

8).-Afin de garantir, après l'exécution du plébiscite - quelle qu'en soit l'issue- la sécurité du libre trafic entre l'Allemagne et sa province de Dantzig -Prusse orientale, et à la Pologne sa communication avec la

H0873-0134

mer, il sera donné à l'Allemagne, si le territoire plebiscitaire échoit à la Pologne , une zone de trafic, exterritoriale, à peu près en direction de Bütow-Dantzig, respectivement Dirschau, afin d'y construire une autostrade ainsi qu'une ligne de chemin de fer à 4 voies . L'autostrade et la voie ferrée seront construites de telle sorte qu'elles ne toucheront pas les routes de communi cation polonaises, c'est-à-dire qu'elles passeront au-dessu ou au-dessous de ces dernières. Cette zone aura une largeur d'un kilomètre et sera placée sous la souve - raineté de l'Allemagne.

Si le plébiscite est favorable à l'Allemagne, la Pologne obtiendra, pour son trafic libre et illimité avec son port de Gdingen, les memes droits à une communication également exterritoriale, par route respectivement par voie ferrée, telle qu'elle serait accordée à l'Allemagne.

9).- Si le Corridor retourne à l'Allemagne , celle-ci se déclare prete à procéder à un échange de population avec la Pologne dans la mesure où le Corridor s'y prete.

10).- Les droits spéciaux que la Pologne désirerait posséder dans le port de Dantzig seraient négociés sur la base de la parité en échange de droits égaux en faveur de l'Allemagne dans le port de Gdingen.

11).- Afin de faire cesser, dans cette région, de part et d'autre, tout sentiment de menace , Dantzig et Gdingen revetiraient le caractère de villes exclusivement commerciales, c'est-à-dire dépourvues de toute installation et fortification militaires.

H0873-0135

12)-La presqu'ile de Hela, qui, suivant le résultat du plébiscite reviendrait, soit à la Pologne, soit à l'Allemagne, devrait, en tout cas, être également démilitarisée.

13)-Comme le Gouvernement allemand a les plus graves griefs à formuler contre le traitement des minorités par la Pologne, et que le Gouvernement polonais, de son côté, croit également devoir formuler des griefs contre l'Allemagne, les deux parties se déclarent d'accord pour soumettre ces plaintes à une commission d'enquête internationale chargée d'examiner toutes les plaintes ayant trait à des dommages économiques et physiques ainsi qu'à d'autres actes de terrorisme.

L'Allemagne et la Pologne s'engagent à réparer tous les dommages économiques et autres infligés depuis 1918 aux minorités des deux pays, respectivement à annuler toutes les expropriations ou à dédommager complètement les personnes lésées par ces expropriations ou par d'autres atteintes portées à leur vie économique.

14)-Pour ôter aux Allemands restant en Pologne ainsi qu'aux Polonais restant en Allemagne le sentiment d'etre privés de la protection du Droit International et de leur donner avant tout la garantie qu'ils ne pourront pas être astreints à des actions ou à des services incompatibles avec leur sentiment national, l'Allemagne et la Pologne conviennent de garantir les droits de leur minorité respective par des conventions obligatoires des plus compréhensives assurant à ces minorités le maintien, le libre développement

H0873-0136

et l'activité de leur vie ethnique, et de leur permettre en particulier de constituer l'organisation qu'ils considèrent comme nécessaire à cet effet. Les deux partis s'engagent à ne pas appeler au service militaire les membres de la minorité.

15)-Dans le cas d'un accord sur la base de ces propositions, l'Allemagne et la Pologne se déclarent prêtes à ordonner et à exécuter immédiatement la démobilisation de leurs forces armées.

16)Les mesures ultérieures nécessaires pour accélérer la conclusion des arrangements susdits seront convenus en commun par l'Allemagne et la Pologne.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0873-0137

Ri-Exhibit No212

C O P I E

504a

Extrait du Livre Blanc No2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No469

INFORMATION RADIO-DIFFUSEE PAR LE POSTE DE VARSOVIE -
31 AOUT 1939, A 23 HEURES .

Le communiqué officiel allemand qui a été publié aujourd'hui a nettement dévoilé les buts et intentions de la politique allemande. Il prouve les intentions manifestes dàgression de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Les conditions sous lesquelles le IIIeme Reich est prèt à négocier avec la Pologne sont : le retour immédiat de Dantzig au Reich, l'organisation d'un plébiscite en Poméralie, Bromberg et Graudenz comprises, tous les Allemands émigrés de cette région depuis 1918 pour quelque motif que ce soit devant participer au vote. Les troupes et la police polonaises devraient évacuer la Poméralie, les polices anglaise, française, italienne et soviétique assumant l'autorité. Le plébiscite aurait lieu au bout de 12 mois. Il s'étendrait également à la presqu'ile de Hela. Gdingen, étant ville polonaise, n'y serait pas comprise. Quelle que soit l'issue du plébiscite, l'on construirait une route exterritoriale d' un kilomètre de large.....

L'agence allemande fait connaitre que le délai de l'acceptation de ces sonditions à expirer hier. L'Allemagne a vainement attendu un représentant de la Pologne dont la réponse à consisté dans les dispositions militaires du Gouvernement polonais.

Il n'y a plus de mots qui puissent déguiser désormais

H0873-0138

5046

les projets d'agression des Huns modernes. L'Allemagne veut dominer l'Europe et avec un cynisme sans précédent passe outre aux droits des peuples. Cette proposition impudente montre nettement combien les mesures militaires du Gouvernement polonais étaient nécessaires.

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0873-0139

Ri Document no 213.

C O P I E

504c

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 468.

COMMUNIQUE OFFICIEL ALLEMAND. 31AOUT1939, A 21 HEURES.

Dans sa note du 28 Aout 1939, le Gouvernement Royal britannique a déclaré au Gouvernement allemand qu'il était pret à offrir sa médiation pour des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les problèmes litigieux. Il n'a laissé à ce sujet aucun doute sur le fait qu'il est, lui-aussi, vu les incidents continuels et la tension européenne générale, conscient de l'urgence de cette démarche.

Dans sa note en réponse du 29 Aout 1939, le Gouvernement allemand s'est déclaré pret, (malgré son scepticisme quant à la volonté du Gouvernement polonais d'aboutir vraiment à une entente.), à accepter, dans l'intéret de la paix, la médiation, respectivement les suggestions anglaises. Il a , tout en tenant compte de l'ensemble des circonstances actuelles, estimé nécessaire de rappeler dans sa note ci-dessus indiquée que si l'on veut vraiment éviter le danger d'une catastrophe, il faut agir vite et sans retard. C'est dans cet esprit qu'il s'est déclaré pret a recevoir jusqu'au 30 aout 1939 au soir un représentant du Gouvernement polonais , à la condition que celui-ci soit réellement muni de pleins pouvoirs non seulement pour discuter, mais aussi pour mener et conclure des négociations.

Le Gouvernement allemand a, en outre, laissé entrevoir qu'il croyait pouvoir, jusqu'à l'arrivée à Berlin de ce négociateur polonais, faire connaitre également au Gouverne-

H0873-0140

ment britannique les bases de l'offre d'entente.

Au lieu d'une déclaration annonçant l'arrivée d'une personnalité polonaise autorisée le Gouvernement allemand reçut comme réponse à ses bonnes dispositions às'entendre, tout d'abord , la nouvelle de la mobilisation polonaise et, seulement le 30 aout 1939, vers minuit, une assurance de bonne disposition du Gouvernement britannique à promouvoir l'ouverture des négociations, assurant se rédiger de facon plutot générale.

Bien que, du fait de la carence du négociateur polonais attendu par le Gouvernement allemand, la condition préliminaire pour que l'on fut tenu de faire connaitre encore au Gouvernement britannique le point de vue du Gouvernement allemand relativement àdes bases éventuelles de pourparlers , fit défaut - étant donné que c'était le Gouvernement britannique lui-meme qui avait insisté en faveur de négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne- le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne, M. Von Ribbentrop , informa l'Ambassadeur de Grande Bretagne à l'occasion de la remise de la dernière note anglaise, de la teneur exacte des propositions allemandes prévues comme base de négociations pour le cas de l'arrivée du plénipotentiaire polonais.

Le Gouvernement allemand croyait dans ces circonstances etre en droit de s'attendre àce que l'on procédat tout au moins alors à la nomination immédiate d'une personnalité polonaise. Car, on ne saurait vraiment demander au Gouvernement de l'Allemagne non seulement de souligner continuellement son bon vouloir à entamer des négociations de ce genre, mais encore de les attendre en quelque sorte en séance et d'etre amusé en meme temps du cote polonais par des faux-

H0873-0141

fuyants insignifiants et des déclarations sans portée. 504e

Il résulte de nouveau d'une démarche faite entretemps par l'Ambassadeur de Pologne que, lui aussi, n'a pas les pouvoirs nécessaires pour entrer dans une discussion, quelle qu'elle soit, et encore moins pour négocier.

De sorte que le Führer et le Gouvernement allemand ont depuis deux jours vainement attendu l'arrivée d'un négociateur polonais dûment qualifié.

Dans ces conditions, le Gouvernement allemand considère, cette fois encore, ses propositions comme pratiquement repoussées alors qu'il est d'avis que celles-ci dans la forme de leur communication également au Gouvernement anglais, étaient plus que loyales et honnêtes et auraient été exécutables.

Le Gouvernement allemand estime qu'il est indiqué de porter à la connaissance de l'opinion publique ces bases de négociations communiquées à l'Ambassadeur britannique par M! von Ribbentrop, Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr Martin HORN

Avocat.

H0873-0142

Copie

Extrait du livre de SVEN HEDIN

"L'Amérique dans la lutte des Continents"

Pages 64 à 65

L'opinion a été soutenue à Londres que la proposition allemande a été expédiée si tard que le gouvernement de Varsovie ne pouvait pas du tout y répondre. La pénétration allemande en Pologne se serait faite si rapidement que la proposition entière n'avait vraisemblablement pas été faite sérieusement.

Cette affirmation est fausse. Le "Daily Telegraph" de Londres, journal touchant de près au Foreign Office, a publié dans son édition du soir du 31 Août 1939 un article sur les délibérations du Cabinet anglais. Il s'y serait dit que les propositions allemandes en vue du règlement pacifique du conflit germano-polonais auraient été transmises par le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, à l'ambassadeur britannique à Berlin, Sir Neville Henderson. Celui-ci les aurait immédiatement retransmises à Londres étant donné que le gouvernement britannique dans une note du 28 Aout 1939 au gouvernement allemand, s'était déjà déclaré prêt à se charger de la médiation. Le Cabinet de Londres aurait expédié à Varsovie le mémorandum allemand et le gouvernement polonais aurait donné l'ordre de mobilisation générale après l'avoir reçu.

A Londres l'article du Daily Telegraph a provoqué une grosse émotion car on y était décidé, avec l'assentiment de Roosevelt, à faire porter à l'Allemagne -à l'exemple de 1914- la faute de la déclaration de guerre.

H0873-0143

Cette détermination a été traitée en détail dans le Livre bleu britannique sur la déclaration de guerre et dans le recueil de souvenirs de Sir Neville Henderson "L'Echec d'une Mission".

On a cherché à dissimuler l'erreur involontaire de la vérité du Daily Telegraph en saisissant l'édition du soir en question et en engageant la rédaction à publier une seconde édition spéciale tardive dans laquelle l'article au sujet de la délibération du Cabinet ne contenait plus la phrase si pénible pour le gouvernement britannique à propos de la mobilisation générale polonaise consécutive à la réception de la proposition allemande. Le Foreign Office n'a cependant pas pu empêcher que la première édition du "Daily Telegraph" présentant la nouvelle n'ait déjà été entre les mains de quelques personnes qui s'intéressaient à la véritable situation.

.....

Copie certifiée conforme

Dr Martin Horn

Avocat